

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 37^e SEANCE

2^e Séance du Mardi 5 Novembre 1968.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3919).

Industrie (suite).

MM. le président, Brugnon, Charles Bignon, Palewski, Ihuel, Zimmermann, Andrieux, Ehm, Michel Durafour, Neuwirth, Bettencourt, ministre de l'Industrie ; Dupont-Fauville, Boudet, Rivierez, Bouchacourt, Sallé, La Combe, Lucas.

M. le ministre de l'Industrie.

M. Taittinger, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 3935).

PRESIDENCE DE M. MARCEL MASSOT,

vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341 et 359).

Ce matin, l'Assemblée a commencé l'examen des crédits du ministère de l'Industrie.

Je rappelle les chiffres des états B et C :

INDUSTRIE

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 14.663.837 francs ;

« Titre IV : + 451.400.000 francs ».

★

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 8 millions de francs ;

« Crédits de paiement, 2.975.000 francs ».

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 57.400.000 francs ;

« Crédits de paiement, 49.918.000 francs ».

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, quinze minutes ;

Commissions, cinq minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, une heure trente-cinq minutes ;

Républicains indépendants, cinq minutes ;

Fédération de la gauche démocrate et socialiste, vingt minutes ;

Communiste, dix minutes ;

Progrès et démocratie moderne, vingt minutes ;

Isolés, cinq minutes.

Mesdames, messieurs, nous avons un ordre du jour extrêmement chargé. Je demande instamment à tous les orateurs de respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Brugnon. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Maurice Brugnon. Les problèmes économiques d'ordre européen vous donnent des tourments, monsieur le ministre. La situation est nette, avez-vous dit. Nous en acceptons l'augure.

Ce n'est pas tellement des accords Fiat-Citroën que je voudrais vous entretenir aujourd'hui, encore qu'ils offrent l'occasion de réflexions qui devraient être salutaires. Non pas que nous trouvions sacrilège un accord entre firmes européennes dès lors que les intérêts des travailleurs sont sauvegardés ; mais le fait même que la société Citroën, organisme privé qui se réfère hautement à la notion de profit comme moteur de l'économie, ait bénéficié des largesses de l'Etat, puissance publique, pour aboutir finalement à un accord qui a déconcerté un pouvoir fier

d'indépendance, au point de l'amener, une fois de plus, à des positions contradictoires — alors que, comme pour Berliet, il n'y a guère, tout aurait pu être prévu — tout cela suscite et suscitera des controverses et des craintes et appelle aussi, devant le capitalisme de production, une vigilance accrue de nos compatriotes qui peuvent maintenant, et mieux que jamais, faire toutes comparaisons utiles avec la vitalité de la Régie Renault, tant décriée dans un passé récent, et dont chacun reconnaît pourtant, en dehors des détracteurs habituels, qu'elle a été une nationalisation réussie.

Ce « mariage » franco-italien réalisé — et nous n'en souhaitons nullement le divorce aussi prompt que celui des vedettes — il est bon de jeter un coup d'œil sur les brouilles qui pourraient résulter de coups de canif trop fréquents dans les contrats de mariage entre les États de la Communauté et qui nuisent à l'idée de l'Europe que nous nous faisons. Je veux parler, monsieur le ministre, des entorses faites à la loyauté de la concurrence, qui risquent de perturber davantage une économie qui, pour avoir retrouvé un certain rythme, n'en est pas moins encore précaire.

Les faits sont connus puisque, dans son rapport au nom de la commission de la production et des échanges, par un renvoi en bas de page et en fins caractères, M. Poncelet indique que les dossiers très fournis que possèdent professionnels et administration apportent les preuves d'une concurrence anormale qui met certaines de nos entreprises en sérieuse difficulté, dans une infériorité telle que, dans certains cas, l'aide de l'État se révèle indispensable si l'on veut que survive une région et que l'emploi soit maintenu à un niveau satisfaisant. L'État, en effet, a ses responsabilités, puisqu'il connaît les faits et possède les preuves.

Faut-il citer le cas de nos usines de déshydratation de la luzerne dont l'accroissement de production depuis 1963 est très rapide, au point qu'elles produisent les deux tiers de la production de la Communauté économique européenne, production dont la moitié est exportée vers les pays du Marché commun sans pourtant couvrir tous leurs besoins ? Depuis quelques mois, le marché de la luzerne déshydratée se trouve mis en péril par les importations à prix de *dumping* des États-Unis en Allemagne fédérale ou ailleurs ou par les accords de troc passés avec les pays de l'Est.

Le Gouvernement a-t-il exercé tous ses droits sur l'application de prix artificiels, sur les clauses de garantie qui impliquent le contrôle des produits provenant de pays hors Communauté ?

Faut-il rappeler aussi le protectionnisme de fait, contraire au traité de Rome, opposé par certains pays à l'industrie française ? L'« écllosion sensationnelle » de l'industrie de l'équipement ménager en Italie ne s'explique pas seulement par l'accroissement massif du marché inférieur italien. Le régime fiscal, en ce qui concerne tant les impôts proprement dits que les cotisations sociales, y est-il appliqué de la même manière que chez nous ? Et l'État italien serait-il consentant, estimant sans doute que deux entreprises cotisant à 60 p. 100 rapportent davantage qu'une seule cotisant à 100 p. 100 ?

L'ordonnance n° 67-835 du 28 septembre 1967 relative au respect de la loyauté en matière de commerce est-elle appliquée ? Il ne le semble pas et cela gêne nos producteurs. L'application de la taxe sur les établissements insalubres et incommodes, qui va frapper les artisans et les petites entreprises, ne pourra qu'accroître encore cette disparité en aggravant davantage les charges.

Parlerons-nous des normes qui, à ma connaissance, ne sont pas encore unifiées sur le plan européen, ce qui permet à tel État de refuser nos appareils de cuisson ou de chauffage en vertu de ses normes, mais d'exporter les siens en France en vertu de nos propres normes, plus souples, inappliquées, ou... inexistantes !

Alors qu'on ne saurait mettre en cause l'industrie française des appareils de chauffage et de cuisine pour l'esthétique, les prix, la qualité, la sécurité de l'emploi, l'adaptation aux besoins — je ne parle pas des gadgets — alors que les fournisseurs étrangers accèdent aisément à notre marché, l'exportation de notre production se heurte à de grandes difficultés.

J'ai en ma possession des extraits de presse, des informations qui mettent en lumière ces disparités et les expliquent : les tôles françaises vendues meilleur marché à l'étranger qu'en France ; la ristourne fiscale calculée ici ou là avec adresse sur un prix franco usine fictif — Bruxelles est d'ailleurs intervenu — le non-respect des règlements, des estampilles ; la non-conformité des appareils de série avec le modèle estampillé ; les remises importantes plus ou moins directes aux détaillants, etc.

Ces questions inquiètent les industriels et même telle chambre de commerce qui s'efforce de les résoudre en même temps que les problèmes de la représentation commerciale à l'étranger.

Ces discordances techniques ou financières constituent un lourd handicap pour nos entreprises et, dans la région que je représente, votre prédécesseur, monsieur le ministre, a dû, en février dernier, envoyer une mission pour connaître de la situation difficile dans laquelle elles mettaient une usine qui, je le note en passant, pratiquait depuis quatre-vingts ans l'association capital-travail en vertu d'idées dérivées du fouriérisme. Ce qui nous préoccupe grandement c'est que les ouvriers pâtissent de telles situations : licenciements par fournées, chômage partiel sporadique, diminution du pouvoir d'achat, commerce chancelant et, bien sûr, alourdissement du climat social.

Par le régime de la pré-retraite, par la retraite progressive, abaissée à soixante ans, par la garantie du pouvoir d'achat, le Gouvernement pourrait pallier certains de ces maux, et c'est indispensable. Mais il faut s'attaquer à la source même du mal et d'abord en aidant plus nettement et avec moins de complications certaines régions dont le classement de zone devrait être amélioré.

La crise de l'emploi ne s'explique pas, en effet, par la crise de mai : les facteurs de déséquilibre de notre économie sont antérieurs. Les « clignotants » vous en ont averti. Le Marché commun ne semble pas dans son meilleur moment. Il est donc nécessaire de songer, ne serait-ce que dans un souci d'harmonisation, à unifier les conditions d'un renouveau économique que par ailleurs l'Italie a assez bien réussi.

Un projet de création d'un institut national d'investissement qui, là bas, fut mis sur pied avec succès, est-il à l'étude ? Plusieurs ministres en fonctions le souhaitent ; le Gouvernement le veut-il ?

Rien ne doit être négligé qui permette une politique industrielle plus conforme aux intérêts de nos entreprises, de nos travailleurs, donc du pays, dans le cadre même de l'Europe. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Charles Bignon.

M. Charles Bignon. Monsieur le ministre, l'examen de votre budget devrait être l'un des actes les plus importants de notre Parlement, car vos compétences théoriques sont extrêmement larges, comme le montrent le rapport au fond présenté par la commission des finances et le rapport pour avis de la commission de la production et des échanges.

Néanmoins, je limiterai mon propos à deux points particuliers : la politique industrielle en général et la politique de lutte contre les nuisances.

La politique industrielle est actuellement imbriquée dans la politique économique générale de notre pays, alors qu'elle devrait avoir ses impératifs propres. Nous en avons un excellent exemple avec le vote récent de la loi d'aide aux investissements qui joue en quelque sorte le rôle de béquille fiscale de l'industrie, comme s'il était possible de résoudre ses problèmes par le seul allègement des charges fiscales. Et même si l'on pouvait les résoudre uniquement par une action ponctuelle, il convenait au moins de les considérer dans leur ensemble en envisageant notamment la réforme de la patente qui vient exercer une action directement opposée. Or il se trouve, monsieur le ministre, que vous n'êtes malheureusement immédiatement compétent sur aucun de ces deux points fondamentaux.

Lorsqu'on parle de politique industrielle, il convient de se placer dans l'hypothèse posée maintenant clairement des frontières ouvertes et de se demander comment notre industrie peut affronter une concurrence internationale permanente à la fois sur le front intérieur et sur le front extérieur. Il s'agit donc de mener une action globale, à réaliser branche par branche, afin de placer vraiment notre industrie à égalité.

Cela vaut notamment pour notre malheureuse industrie textile, surtout pour celle du jute si concentrée dans les vallées de la Somme et de la Nièvre, et pour les industries si importantes à l'égard du bâtiment que sont la robinetterie et la serrurerie, dans le Vimeu, et qui emploient plus de neuf mille ouvriers. Le parlementaire que je suis a l'impression qu'il n'est pas possible de concevoir à leur égard cette politique d'ensemble que tout le monde souhaite, élus, patrons, salariés.

Monsieur le ministre, votre politique d'industrialisation doit être accélérée pour deux raisons qui s'ajoutent à toutes celles indiquées déjà à cette tribune.

La première réside dans les difficultés que l'agriculture connaît actuellement dans le cadre européen. Nous le savons tous, elle ne trouve pas les débouchés qu'elle espérait dans les autres pays du Marché commun et éprouve de ce fait des difficultés certaines. Notre industrie devra donc prendre le relais, en quelque sorte, et de plus se placer dans une position encore plus compétitive puisque les cinq autres pays n'ont pas joué totalement le jeu en matière agricole. Dans ces conditions, notre industrie doit se montrer plus agressive encore.

Nous devons également accélérer notre industrialisation. En effet, notre effort en matière d'éducation nationale va produire, en nombre de plus en plus grand, des cadres, des techniciens, des ingénieurs auxquels il faudra offrir les usines et entreprises capables de les employer utilement. Il ne convient pas d'attendre que ces ingénieurs, ces cadres ou ces techniciens soient là : il importe d'agir dès aujourd'hui, de façon que les emplois soient disponibles lorsque l'éducation nationale aura produit son effet de masse.

Une politique autarcique n'est plus possible ; l'exemple Citroën-Fiat, dont on vous a déjà parlé à différentes reprises, le prouve à l'évidence. Je ne crois d'ailleurs pas qu'en cette affaire le Gouvernement ait pu être pris au dépourvu.

En face des Soviétiques et de leur étatisme, en face des Américains et de leurs géants industriels, les solutions européennes sont meilleures que les autres, et je ne pense pas que, dans le cadre d'un Marché commun que nous souhaitons toujours, nous ayons intérêt à créer des géants français, allemands ou italiens. Nous avons besoin, au contraire, de grandes entreprises inter-étatiques, à la mesure du monde moderne.

J'avoue être surpris à ce sujet par la réaction des syndicats. On dirait que ce sont les petits-fils de Colbert qui dirigent la C. G. T. et que le marxisme est un sous-produit du mercantilisme. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Louis Odru. Allez dire cela à Citroën !

M. Charles Bignon. Je ne sais pas pourquoi nos collègues qui siègent à l'extrême gauche se sentent touchés. Seraient-ils directement visés ?

M. Waldeck L'Huillier. C'est bien loin de la vérité !

M. Louis Odru. Nous sommes touchés par la désobéissance de vos propos.

M. Charles Bignon. Pour moi, être nationaliste et indépendant, c'est vouloir l'intérêt national sans dépendance, mais ce n'est en aucun cas un repliement et une autonomie de l'hexagone.

A nous, dans l'Europe, de montrer par notre dynamisme que nous sommes un pays moteur et non un pays remorqué. Une telle politique, monsieur le ministre, suppose la participation des patrons et des salariés associés à vos plans, à la modernisation de l'industrie et à l'examen lucide des conséquences à moyen et à long terme sur la main-d'œuvre.

Une des tâches les plus importantes de cette association entre le Gouvernement, les patrons et les salariés, c'est la préparation de l'avenir. Les canuts de Lyon avaient, à la fois, raison et tort de se révolter. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*) Ils avaient raison parce qu'ils ne participaient pas à l'élaboration de leur avenir, mais ils avaient tort parce que l'histoire a montré que leur mutation était facteur de progrès social.

Je pense donc que l'autorité de votre ministère, à travers ses budgets successifs, doit être renforcée. Au fond, le Gouvernement n'est qu'un orchestre symphonique et, je crains qu'en 1968, vous ne disposiez que d'une petite flûte...

M. Roger Roucaute. Contre la grosse caisse !

M. Charles Bignon. ...que ne jouent, à côté de vous, le trombone de la rue de Rivoli et la contrebasse de l'aménagement du territoire (*Sourires.*) et qu'ainsi vous n'ayez beaucoup de difficultés pour vous faire entendre dans le concert gouvernemental, ce qui serait pourtant hautement souhaitable.

Il ne me reste, monsieur le ministre, que quelques minutes pour évoquer la lutte contre les nuisances industrielles. L'article 97 de la loi de finances du 21 décembre 1967 a mis à la disposition du Gouvernement d'importants moyens financiers ; plusieurs dizaines de millions de francs. Or que voyons-nous dans votre budget ? Quelques modestes créations d'emploi et l'affectation de quelques dizaines de milliers de francs à la division de prévention des nuisances et au centre de formation.

Que deviendra le reste des crédits qui avaient été dégaugés ? Comment pourrez-vous entreprendre la lutte annoncée, il y a un an, par l'un de vos prédécesseurs ?

La législation des établissements classés date de la même époque que celle de l'Université, que nous venons d'abattre par une loi récente. Au fur et à mesure des décennies, de nouvelles législations se sont superposées et juxtaposées, sans unité suffisante, et surtout sans efficacité.

Il faut revoir rapidement les problèmes de la pollution et du bruit dans la cité moderne. Avez-vous entendu le cri d'alarme que lançait avec angoisse le président Johnson réclamant des crédits énormes au Congrès américain ?

Il vous appartient, monsieur le ministre, de reprendre ces problèmes et de demander à vos collègues de vous confier la responsabilité unique de la lutte contre les pollutions et les

nuisances. Vous disposez du corps des mines et de celui des instruments de mesure. Le pays ne comprendrait pas que vous ne nous exposiez pas prochainement quelle sera la politique d'assainissement des villes et des campagnes et de la lutte contre les nuisances qui menacent à l'heure actuelle la santé de nos concitoyens.

C'est probablement d'ailleurs un problème qui doit être résolu à l'échelle de l'Europe, et vous devez être l'interlocuteur français de nos partenaires du Marché commun.

Monsieur le ministre, je souhaite que vous acceptiez de répondre, devant l'Assemblée, à une question orale avec débat que je désire vous poser sur un sujet dont de nombreux collègues, notamment ceux qui sont maires, mesurent toute l'importance.

M. Jean-Paul Palewski. Monsieur Bignon, me permettez-vous de formuler une brève remarque ?

M. Charles Bignon. Très volontiers.

M. le président. La parole est à M. Palewski, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Paul Palewski. Je remercie notre collègue de bien vouloir me permettre de compléter ce qu'il vient de dire en évoquant plus spécialement les nuisances industrielles dans un certain nombre de vallées.

La vallée de la Seine notamment est devenue en beaucoup d'endroits, entre Paris et Le Havre, une zone industrielle continue où les nuisances sont particulièrement dangereuses. On y rencontre même maintenant, l'hiver, un véritable « smog » qui n'a rien à envier à celui qui, souvent, pèse sur Londres. C'est dire l'importance de la question que M. Bignon a soulevée.

Il est indispensable, aujourd'hui, que les problèmes de pollution des eaux et de l'air fassent l'objet d'études approfondies dans le domaine médical, mais aussi sur le plan technique, car nous ne disposons pas encore des instruments nécessaires pour prévenir toutes les nuisances, ce qui rend particulièrement délicat le choix des lieux d'implantation des usines, sources de ces nuisances.

M. Charles Bignon. Je remercie à mon tour M. Palewski de s'être associé à mon intervention et j'espère que son autorité, jointe à ma jeune inexpérience, convaincra le ministre de l'industrie d'accepter ma demande de question orale avec débat. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Ihuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Paul Ihuel. Monsieur le ministre, avant d'aborder l'objet principal de mon intervention qui porte sur les problèmes de l'artisanat, je veux exprimer ici les regrets que nous éprouvons, mes collègues bretons et moi-même, en constatant que votre budget ne comporte aucun effort supplémentaire quant à une majoration des subventions consenties au bureau des recherches géologiques et minières.

Chacun reconnaît que l'exploration de toutes les ressources du sol français est une nécessité de plus en plus urgente. En ce qui concerne la Bretagne, le C. E. L. I. B. a souvent souligné cette nécessité. Certaines découvertes, en effet, pourraient être génératrices d'industries et créatrices d'emplois alors que notre région est très sous-industrialisée, et cela sans préjudice de l'intérêt national que ces découvertes peuvent présenter.

Or les crédits de recherche en métropole du B. R. G. M. sont restés au même niveau que l'an dernier — 33 millions de francs — ce qui marque, compte tenu de l'augmentation du coût des travaux, une diminution sensible. C'est très regrettable.

Les reconnaissances réalisées par le bureau des recherches géologiques et minières au cours des dernières années ont montré, notamment en Bretagne et dans les Pyrénées, grâce à l'emploi de méthodes nouvelles de recherche, que le sous-sol de ces régions recelait effectivement encore des gisements dont la découverte devient toutefois de plus en plus difficile : plomb, étain, uranium, kaolin. Cette prospection serait, pour notre région bretonne, d'une incontestable utilité et je regrette que celle-ci ne semble pas avoir retenu votre attention, monsieur le ministre.

Après cette observation, j'en arrive, monsieur le ministre, à notre rencontre du 17 octobre dernier. Vous avez bien voulu, à cette date, recevoir les parlementaires du Morbihan venus vous faire part des justes doléances des artisans de leur département ; ces doléances sont d'ailleurs celles de l'artisanat français tout entier. Je vous remercie de l'accueil que vous nous avez réservé et des apaisements que vous nous avez donnés. « Je suis très conscient, avez-vous précisé, des difficultés des artisans et très désireux d'y répondre ».

Je n'ignore pas — et on l'a dit — que, sur le plan des charges fiscales et sociales devenues très lourdes pour l'artisanat, vous n'avez à l'égard du ministre des finances, qu'un pouvoir de proposition et de discussion. Mais, en ce qui concerne les structures mêmes de votre ministère, je me permets de vous poser une question. Votre direction chargée des services de l'artisanat, à laquelle on confie des tâches nouvelles, dispose-t-elle du personnel suffisant pour faire face aux nombreux problèmes que lui pose cette branche importante de l'activité nationale ?

Je suis, je l'avoue, surpris de la décision prise par la commission des finances de réduire l'effectif budgétaire de votre ministère et je crains que cette décision ne soit dommageable à son activité si précieuse pour le pays et singulièrement préjudiciable aux intérêts des artisans.

Je comprends, certes, le désir d'économie de la commission devant le flot montant des dépenses publiques, mais il est d'autres secteurs où des réductions seraient beaucoup plus indiquées.

De toute évidence, vous le savez, monsieur le ministre, il règne un profond malaise dans le monde artisanal. Celui-ci représente, dans le pays, environ 850.000 entreprises dont la participation au développement de l'économie nationale, et plus particulièrement de l'économie rurale, est fort importante. Le méconnaissance serait une erreur et il est juste temps d'agir pour sauver les artisans du découragement et leur permettre de survivre.

En effet, les charges fiscales et parafiscales qui pèsent sur les artisans sont devenues extrêmement lourdes. Il importe d'en prendre conscience et de prévoir un profond aménagement du régime de fiscalité tant directe qu'indirecte qui leur est appliqué. C'est œuvre difficile, j'en conviens, mais il faudra bien la réaliser, si nous voulons agir efficacement en faveur des artisans.

Ceux-ci demandent que soit considérée comme un salaire la part du revenu professionnel représentant le fruit de l'activité du chef d'entreprise, lequel bénéficierait à ce titre d'un abattement, comme le salarié. Ils font justement observer qu'il en est ainsi en matière de sociétés.

Leurs représentants réclament notamment la suppression de la taxe complémentaire instituée à titre provisoire en 1959 et maintenue depuis, malgré les promesses gouvernementales, ce qui est tout à fait regrettable. Par ailleurs, l'équité exige que soit revue l'application de la décote spéciale. Cette mesure est très heureuse en elle-même, mais, paradoxalement, elle aboutit dans certains cas à des résultats décevants.

Il est satisfaisant que l'amendement présenté en commission des finances par le Gouvernement et concernant l'artisan qui exerce une activité commerciale annexe ait été voté par cette commission en attendant de l'être par l'Assemblée. C'est un point acquis, important certes, mais il reste vrai qu'il faudrait revoir les critères d'application de la décote, notamment pour l'entreprise familiale du type association et pour les artisans travaillant seuls qui, trop souvent, ne peuvent en bénéficier.

Il serait aussi fort souhaitable que soit recherchée une simplification de la T. V. A. Sa complexité est souvent telle qu'on aboutit à plusieurs taux différents pour le même travail.

C'est ainsi que, pour la pose d'une antenne de télévision, l'artisan doit envisager trois facturations : celle qui concerne l'antenne proprement dite qui supporte le taux majoré de 20 p. 100, celle du mât et des câbles frappés au taux normal de 16,66 p. 100, enfin celle de la pose qui relève du taux intermédiaire de 13 p. 100. Je vous vois sourire, monsieur le ministre. Sans doute imaginez-vous les complications de la comptabilité du malheureux artisan.

Cet exemple suffit à démontrer la nécessité de déterminer un taux unique, aussi bien dans l'intérêt de l'artisan que dans celui, vu sous un autre angle, du contrôleur chargé de l'application des textes.

Toujours en ce qui concerne la T. V. A., pourquoi ne pas prendre en considération les achats de certains véhicules, telles les camionnettes très utilisées par l'artisanat et qui ne constituent pas des investissements déductibles si elles n'atteignent pas un certain tonnage ?

Ce sont là, monsieur le ministre, des mesures qu'il importerait d'envisager et de faire aboutir. En dépit de difficultés que je ne sous-estime pas, elles ne paraissent cependant pas du domaine de l'impossible. Elles apaiseraient l'irritation bien compréhensible des artisans dont beaucoup, dans certains départements, ont vu leur forfait augmenter de façon considérable, bien au-delà de leur capacité contributive, sans qu'ils aient les moyens de défendre leur position réelle.

A ces difficultés, nées d'une fiscalité lourde et touffue, s'ajoute le poids des charges sociales. L'artisanat demande que soit fait en sa faveur un effort d'imagination. Il est indispensable que l'assiette des charges sociales soit modifiée et qu'une refonte du système actuel soit envisagée.

Asseoir la totalité des cotisations sur les salaires entraîne de fâcheuses conséquences sur le développement de l'emploi. De nombreux artisans sont amenés à licencier un personnel devenu trop coûteux et les charges trop lourdes sont, en définitive, génératrices de chômage. Nous aboutissons ainsi à des mesures contradictoires et paradoxales. D'une part, on verse des primes pour la création d'emplois, d'autre part, on provoque, par le jeu de la fiscalité et de la parafiscalité, le débâchage d'ouvriers qualifiés et l'impossibilité d'engager des apprentis dont la formation pratique serait un gage d'avenir.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais le temps de parole qui m'est imparti m'oblige à borner là mon propos.

M. le président. Votre temps de parole est d'ailleurs épuisé, monsieur Ihuel.

M. Pau Ihuel. Dans ma région, monsieur le ministre, l'artisanat est un facteur indispensable de l'animation locale. L'agriculture, le commerce, le tourisme en ont besoin. Sa dispersion fixe un grand nombre d'emplois et cela est d'une importance capitale. Il est aussi générateur d'activités nouvelles et notre petite et moyenne industrie est souvent l'œuvre d'artisans qui ont accompli par leur travail et leur réflexion, une promotion intéressante.

Leur appauvrissement ou leur disparition auraient de redoutables conséquences. Mais les artisans veulent encore espérer, monsieur le ministre. Ils vous savent déjà gré des mesures que vous avez mises au point sur le plan de l'emploi, de celles que vous avez prises ou que vous devez prendre sur les plans du crédit, de l'apprentissage, de la formation professionnelle et du statut de l'artisanat.

Si, demain, vous accordez à l'artisanat une protection sociale comparable à celles d'autres catégories de la nation, si vous arrivez — et c'est sans doute le plus difficile — à desserrer tant soit peu l'étreinte fiscale qui l'étouffe, cet artisanat, plus nécessaire que jamais en cette époque de grandes concentrations, retrouvera sa pleine vitalité pour s'adapter au temps et aux techniques modernes, contribuant heureusement ainsi à l'équilibre et à la prospérité de la nation. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Zimmermann. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Raymond Zimmermann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les mesures gouvernementales intervenues en juillet 1968 et qui ont entraîné certaines restrictions à l'importation des textiles et tissus en provenance de l'étranger, m'amènent à vous exposer les graves problèmes et les difficultés auxquels se trouve affronté un secteur important de l'industrie textile.

En effet, plusieurs entreprises, notamment dans le département du Haut-Rhin, viennent de rencontrer de sérieuses difficultés d'approvisionnement dues à la réduction brutale de leurs licences à 20 p. 100 de la masse des marchandises importées en 1967.

Cette réduction massive n'a pas manqué d'entraîner des perturbations considérables dans la fabrication des industries concernées par les nouvelles dispositions douanières et la direction des textiles du ministère de l'Industrie semble avoir été submergée par quelque 15.000 dossiers — chiffre considérable — pour les seuls produits textiles.

Or, cette situation est grave parce qu'elle met en cause le fonctionnement d'un appareil de production souvent spécialisé dans une fabrication de luxe et en grande partie tournée vers l'exportation.

En outre, elle porte atteinte à la sécurité de l'emploi pour de nombreux travailleurs de l'industrie textile, particulièrement dans le domaine de la confection, de la chemiserie et de la lingerie.

Je précise d'ailleurs qu'il ne s'agit dans tous les cas que de marchandises dont la production française ne peut réunir les conditions de qualité et de prix offertes par certains pays étrangers.

Sans contester la nécessité des mesures financières et économiques engendrées par la crise de mai, je pense qu'il convient de ne pas négliger les conséquences très difficiles qui peuvent résulter pour notre économie d'un freinage trop brutal et souvent trop prolongé des importations de certaines matières premières indispensables à la bonne marche de la production et des relations commerciales d'une branche importante de l'industrie française.

La crainte que j'exprime est d'autant plus justifiée que depuis le 1^{er} juillet 1968 les confectionneurs étrangers, mettant à profit l'ouverture du Marché commun, commencent à envahir le marché

français. Il importe, dans ces conditions, d'assouplir le régime restrictif instauré en juillet et de hâter l'examen des dossiers soumis à l'administration centrale du ministère de l'industrie.

Je sais, monsieur le ministre, que la décision du ministre de l'économie et des finances est dans tous les cas requise, mais si je m'adresse particulièrement à vous c'est parce que, défenseur de l'industrie française, vous êtes plus que d'autres conscients des difficultés qu'ont apportées à l'industrie utilisatrice les mesures de contingentement récemment adoptées par le Gouvernement.

Aussi je me permets d'espérer que des instructions énergiques contribueront à hâter la répartition dont votre département ministériel est chargé. Il est par conséquent urgent de distribuer, dans les jours qui viennent, la deuxième tranche de contingentement si l'on veut éviter, dans le domaine de l'emploi, des réductions d'horaires, des licenciements et parfois mêmes des fermetures d'usines. Tout retard constituerait une erreur grave et occasionnerait, sur le plan économique, des pertes considérables à l'industrie française.

Je suis persuadé que seule votre intervention pressante auprès des services de la rue de Rivoli permettra de débloquer les nombreuses commandes souvent arrêtées en douane et faute desquelles bon nombre d'usines françaises devront s'arrêter de tourner dans un avenir proche, sinon immédiat.

Les difficultés rencontrées ne sont d'ailleurs pas limitées à la branche textile puisque certains milieux de l'industrie mécanique signalent que par suite d'un arrêt des livraisons d'acier et de tôles spéciales en provenance de la République fédérale d'Allemagne, plusieurs ateliers risquent d'être mis en chômage.

Dans un domaine qui présente de grandes analogies avec le précédent, se pose également le problème de l'approvisionnement en écrous étrangers destinés à l'industrie de l'impression manutentionnant en France la totalité de ses fabrications.

A cet égard, il importe que des mesures d'urgence soient prises afin de permettre l'alimentation de diverses usines, notamment alsaciennes et vosgiennes, si l'on veut éviter la perte des marchés africains et la fermeture d'usines employant parfois 1.000 ou 1.500 personnes.

Il importe, pour cela, tout en respectant la législation du Marché commun, d'assouplir une réglementation française trop tatillonne et, disons le mot, trop bureaucratique. Il importe de laisser s'établir des tolérances d'ailleurs admises par nos partenaires du Marché commun et de permettre des exportations sur la zone franc, sous le régime de l'admission temporaire, des écrous, notamment en provenance d'Extrême-Orient, manutentionnés dans le cadre du Marché commun.

En effet, il ne faut pas se dissimuler que l'industrialisation des pays africains et l'agressivité de nos concurrents du Marché commun ont entraîné une surproduction dans le domaine de la fabrication des tissus imprimés et que cette surproduction constitue une menace pour beaucoup d'usines françaises.

Changeant de sujet, mais toujours dans le domaine de vos compétences étroitement associées à celles de M. le ministre de l'économie et des finances, il me reste à protester contre le fait que, dans le Haut-Rhin, des entreprises industrielles qui pourraient avoir bénéficié directement ou indirectement des aides de l'Etat pour leurs investissements, procèdent, sans en référer aux pouvoirs publics et en mettant souvent les comités d'entreprise devant le fait accompli, à des licenciements collectifs ou même à des fermetures d'industries entraînant, elles aussi, des licenciements globaux.

Il ne serait pas admissible que l'octroi des fonds d'investissements accordés par l'Etat à l'industrie privée ne soit pas assorti de mesures particulières de garantie et de contrôle sur leur utilisation lorsque celle-ci pourrait aboutir, en fait, à priver des travailleurs de leur emploi.

Il s'agit là d'un problème qui prend à l'heure actuelle une dimension nouvelle par le nombre et l'importance des industries concernées. Je veux être assuré qu'à l'avenir le Gouvernement trouvera une formule législative ou réglementaire assurant l'aide à l'investissement industriel de mesures de sauvegarde pour les personnels menacés parfois de perdre leur emploi par suite d'un aménagement technique de la productivité ou d'une concentration industrielle, précisément facilitée par les fonds d'investissement de l'Etat.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les dispositions contenues dans l'avis de M. Poncelet, notre excellent collègue et rapporteur de la commission de la production et des échanges, relativement à l'emploi des fonds demandés par le comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile — le C. I. R. I. T. — et par le comité national de l'industrie textile.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'explorer les possibilités qui pourraient s'offrir à vous d'affecter tout ou partie

de la taxe parafiscale qui a été précisément demandée par le C. I. R. I. T. aux besoins des ouvriers du textile menacés de licenciement.

Enfin, pour terminer cette brève intervention, permettez-moi, monsieur le ministre, de me faire à cette tribune l'écho des inquiétudes du département du Haut-Rhin quant au projet de construction d'une centrale nucléaire à Fessenheim, au bord du Rhin, dont nous avons considéré la création comme une mesure de sauvegarde et une garantie pour l'avenir du département et une garantie pour l'avenir d'un département qui a été très touché, au cours des années passées, par la crise textile et par la stabilisation de l'exploitation des mines de potasse d'Alsace.

Qu'en est-il exactement ? La question est posée, car, de toute part, on parle de difficultés techniques qui seraient de nature à retarder la création de cette usine sur laquelle le département du Haut-Rhin et sans doute l'Alsace entière comptait beaucoup. Si sur ce point, monsieur le ministre, vous pouvez nous donner des apaisements, toute la population que je représente ici avec mes collègues du Haut-Rhin vous en saurait particulièrement gré. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Andrieux. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Maurice Andrieux. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, des sages paroles et des affirmations solennelles qui valent, comme autant de bonnes intentions, l'univers gouvernemental, je voudrais, au début de mon propos, ne retenir que celles-ci qui émanent de la direction des Houillères nationales : « Elle — il s'agit de la direction générale — n'acceptera jamais que le rythme de régression de la production charbonnière puisse prendre une acuité telle que cette régression se transforme en débâcle et que puisse apparaître une nécessité de licenciements massifs, surtout dans la mesure où n'apparaîtraient pas corrélativement les emplois nouveaux en nombre important, qui sont nécessaires pour remplacer progressivement l'emploi minier ».

Ces excellentes déclarations se traduisaient, l'an dernier, à cette tribune, par de non moins convenables affirmations de M. Olivier Guichard, que je me permets de citer : « On peut dire que le Gouvernement, dans le cadre de sa politique énergétique, mais aussi de sa politique sociale et d'aménagement du territoire, a le devoir de ne pas détruire l'équilibre existant, en tout cas pas, avant d'avoir réussi à trouver les éléments d'un nouvel équilibre ».

On est bien obligé de constater qu'entre ces vertueux propos et la réalité il y a un monde. Comment, devant les faits, peut-on envisager l'existence de cette harmonie, de ce passage en douceur des relais dans un contexte économique soumis de plus en plus aux effets du capitalisme monopoliste d'Etat ? Celui-ci veut, exige, envers et contre la vocation naturelle du progrès technique et scientifique, que la propriété privée des grands moyens de production et l'exploitation capitaliste se maintiennent, non seulement grâce à la domination des féodalités financières et des grands monopoles industriels, mais encore — et c'est là que le bât blesse — par l'intervention systématique de l'Etat mobilisé tout entier, non pour résoudre les difficultés actuelles dues au chômage, à l'insuffisance des salaires, des équipements sociaux, à la pression de la fiscalité, et aux graves problèmes régionaux, mais pour la sauvegarde du régime du profit.

Il ne saurait donc y avoir, monsieur le ministre, ni sécurité ni équilibre des risques aussi bien que des forces dans un système en pleine crise de structures, qui défend avec énergie sa marge de profit sans cesse menacée par la mutation technologique.

La voie de la concentration accélérée et de la monopolisation accrue est à l'opposé de l'humaine planification et de la mise en œuvre d'une politique économique soustraite aux appétits.

Dans le domaine particulier que je veux éclairer, chacun sait combien les grandes sociétés pétrolières ont les dents longues. On assiste à l'accélération du processus de liquidation des charbonnages et les représentants qualifiés de la commission prévue à l'article 11 des accords de Grenelle sont amenés à cette constatation : « On a parlé d'un objectif de production de 30 à 32 millions de tonnes en 1975, mais en réalité, si l'on reste dans l'optique de l'actuelle politique énergétique du Gouvernement, c'est vers la liquidation rapide de l'essentiel de notre production nationale que l'on s'oriente. »

Et la commission ajoute : « Les représentants des charbonnages de France et des houillères du bassin ont affirmé leur intention de défendre la viabilité économique du plus grand nombre possible d'exploitations et de tout mettre en œuvre pour conserver ou rechercher des débouchés correspondants ».

Sur le plan des réalités, il est patent que circulent des informations selon lesquelles la date de mise à mort des puits et services serait avancée. L'an dernier, le directeur général des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais déclarait : « N'entend-on pas déjà se répandre des propos selon lesquels ce chômage qui est apparu serait le signe précurseur d'une réduction beaucoup plus rapide de la production du bassin et de licenciements massifs ? »

Il faut bien dire que ces rumeurs s'amplifient. Il serait donc rassurant d'entendre M. le ministre opposer un démenti formel à ces propos. Déjà le déséquilibre s'accroît dans cette région du Nord où le textile comme la métallurgie voient leur horizon 1975 singulièrement bouché.

Que l'on me permette de citer quelques chiffres : sans tenir compte des milliers de jeunes qui sont à la recherche d'emplois — et il faut cependant en tenir compte — il est établi que de 1966 à 1968, le nombre de demandeurs d'emplois a passé de 1.020 à 3.000 pour le secteur de Valenciennes, de 1.010 à 2.900 pour celui de Douai, de 480 à 1.700 pour celui de Béthune-Bruay, et de 320 à 2.400 pour celui de Lens ; et ce malgré l'émigration de milliers de familles dont les chefs deviennent concierges dans la région parisienne et dont les fils concourent en masse pour occuper des emplois certes honorables, mais limités, de gardien de prison.

J'en viens maintenant à la subvention aux charbonnages, oui, bien qu'elle soit passée de 1.411 millions de francs à 1.931 millions de francs, n'en demeure pas moins d'une relative modestie. En effet, on a tôt fait de crier haro sur le baudet, lorsqu'on parle des charbonnages, sans doute parce qu'ils sont nationalisés.

S'il s'agissait d'entreprises privées, soucieuses de mutations et de novations, sans doute seraient-elles de la part de l'Etat l'objet de soins attentifs et bien plus coûteux !

Mais il est dans la nature de ce système de définir — cela figure dans le rapport Nora — les tâches du secteur industriel nationalisé comme devant « fournir des produits et services au moindre coût ». Ce moindre coût n'est pas pour les petits usagers ni pour les contribuables, mais pour le grand capital privé. Et pourtant, que ne pourraient pas réaliser, pour ne prendre qu'un exemple, les houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais si les possibilités leur en étaient données ? Où trouverait-on des moyens généraux aussi importants ? Où existe une telle équipe d'opération qui dispose de 850 ingénieurs sortant des grandes écoles, parmi lesquels 19 polytechniciens, 93 ingénieurs de l'école centrale, 54 des écoles des Mines de Paris, 26 des écoles de chimie, 36 de l'école supérieure d'électricité, 8 de H. E. C., 3 de l'école des sciences politiques, etc.

Ces hommes dynamiques, ces chercheurs ont fait leurs preuves, mais on les a transformés en commissaires priseurs ou, pour le moins, en chercheurs de routine, faisant éclater leur équipe de recherches, comme c'est le cas au laboratoire de Bruay-en-Artois.

Ce n'est pas de cette façon, monsieur le ministre, que seront résolues les graves difficultés régionales et particulièrement celles de la région industrielle du Nord.

Cependant, il faut bien reconnaître que, pour la première fois dans la région — et ce fut, il faut le dire, après les manifestations d'envergure qui ont mobilisé toute la population — une zone industrielle va mériter son nom.

L'annonce de la prochaine implantation à Drouvin-la-Bassée-Billy-Berclau d'une puissante usine de fabrications mécaniques pour Renault-Peugeot a satisfait tout le monde par sa perspective de création de 6.000 emplois de base, sans pour autant effacer toute méfiance.

Qu'on me permette une remarque : cette seule implantation d'importance n'est pas due à l'initiative de l'industrie privée et surtout pas du patronat du Nord. Autrement dit, la politique de la séduction, « du sourire », préconisée par les autorités — un personnage officiel n'a-t-il pas encore déclaré récemment dans le Pas-de-Calais, lors d'une inauguration de chrysanthèmes : « Pour faire venir les industriels dans cette région, demandez-le avec des fleurs. » — a eu peu de prise sur les hommes d'affaires.

Ce n'est pas par hasard que cette implantation est le fait d'une association où un grand établissement national, la région Renault, joue le rôle essentiel.

Je voudrais maintenant, à ce sujet, poser une question et soumettre une suggestion à M. le ministre.

Existe-t-il, à partir de cette perspective d'implantation Renault-Peugeot, un plan cohérent qui amorcerait la rénovation industrielle de la région où, il ne faut pas l'oublier, la création de 5.000 emplois par an est d'une importance vitale ?

Le problème de l'industrialisation diversifiée est-il à l'étude et la préparation technique des hommes, avec son tronc commun

de connaissances générales permettant les orientations multiples, est-elle en voie de réalisation dans les établissements scolaires et instituts *ad hoc* ?

Enfin, ne pensez-vous pas que l'exploitation coordonnée du charbon, du gaz et du pétrole, confiée aux Charbonnages, viendrait vertébrer solidement l'industrialisation de cette région, offrant sur le plan énergétique ses millions de kilowatts et sur le plan de la chimie sa palette incomparable de produits et de matières nouvelles ?

Je doute fort cependant que le problème ne soit examiné sous cet angle par les puissances intéressées.

Le commissaire à la conversion, parlant un jour de la région du Nord, évoquait les atouts fantastiques qu'elle possédait et il les énumérait, passant de l'humain au géographique.

L'atout principal — celui qu'il n'avait pas recensé — nous semble être et demeurer la volonté de lutte des salariés pour imposer, depuis le combat quotidien pour leurs salaires et leurs conditions de vie et de travail, et par une action unie de leurs forces vives, les solutions conformes aux intérêts de tous les travailleurs et par conséquent de la nation. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Ehm. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. Albert Ehm. Monsieur le ministre, c'est sur la région située au sud de Strasbourg, entre les Vosges et le Rhin, que je me permets une fois de plus d'appeler particulièrement votre bienveillante attention.

Cette région n'a pas, jusqu'à présent, pleuré misère ; elle a même bénéficié, dans les dernières années, de certains avantages économiques, grâce à l'effort d'établissements industriels privés et à celui de quelques collectivités locales.

Cependant les prochains mois et les années à venir ne manquent pas de provoquer de vives inquiétudes, à moins que des mesures ne soient envisagées et prises pour empêcher de compromettre l'avenir du centre de l'Alsace.

Cette région est caractérisée surtout par l'existence de villes moyennes entourées de communes très peuplées qui ont pu maîtriser, jusqu'à maintenant, la crise économique et effectuer plus ou moins bien une reconversion qui a assuré le gagne-pain d'une main-d'œuvre nombreuse et même redonné du travail à ceux qui avaient perdu leur emploi par suite de la régression de l'industrie textile.

C'est aussi une région qui, ayant bénéficié surtout du soutien et de l'aide du conseil général du Bas-Rhin, a vu se réaliser d'importants travaux d'électrification le long du Rhin, la modernisation des télécommunications et la création de zones industrielles le long du canal d'Alsace, comme celle de Marckolsheim.

Ce qui est certain, c'est que la lancée des années passées, qui a été entreprise pour assurer prospérité économique et sociale à nos populations, s'est nettement ralentie, pour ne pas dire arrêtée, car nous sommes obligés de constater que le soutien apporté par les pouvoirs publics à l'implantation d'industries nouvelles est nettement insuffisant.

Ne pouvant obtenir les avantages consentis par l'Etat tels que les primes, les prêts ou des exonérations fiscales, plusieurs industries ont renoncé à leur projet de s'implanter dans notre région, ce qui risque de créer petit à petit dans le Sud du Bas-Rhin un *no man's land* économique, d'entraîner une diminution des ressources des collectivités locales et régionales et d'aggraver sensiblement le retard déjà pris par la réalisation des équipements collectifs et sociaux que mérite cette région.

Dans les prochaines années l'équilibre de l'emploi ne pourra être atteint qu'au prix d'un intense effort d'aide à l'industrialisation, dont le rythme devra dépasser très largement celui que nous avons connu jusqu'à présent.

Le spectacle des investissements publics réalisés dans le pays de Bade — par exemple les autoroutes — la décision prise récemment d'achever pour 1981 la liaison Rhin—Main—Danube, la création envisagée de ports rhénans appelés à desservir de nouvelles zones industrielles, voilà des faits dont il faut dorénavant tenir compte.

En matière commerciale, nous constatons, par exemple, que les villes voisines de l'autre côté du Rhin cherchent à attirer de plus en plus nos consommateurs, ce qui est très dommageable pour notre commerce, mais avantageux pour le commerce allemand par suite d'une législation sur les fonds de commerce plus favorable en Allemagne qu'en France.

Si le régime des aides de l'Etat ne touche que très faiblement le nord du département du Bas-Rhin et certaines vallées vosgiennes, constatons avec regret que ni les problèmes de la reconversion, ni ceux de l'industrialisation, ni ceux des migrations frontalières de notre région ne peuvent être résolus par

quelques exonérations fiscales ou par les aides des collectivités locales, d'ailleurs limitées, alors que de l'autre côté du Rhin les moyens d'aider les industriels sont singulièrement plus développés.

Si l'on veut vraiment que les villes-relais entre Strasbourg, Colmar et Mulhouse possèdent une réelle vitalité et soient des centres d'attrait, il conviendra surtout d'aler nos petites et moyennes entreprises, véritables centres d'animation parfois négligées par les grandes perspectives de la politique économique. Elles représentent cependant une part importante de notre potentiel de production et doivent accomplir l'indispensable effort de modernisation et d'adaptation. Or, elles ne pourront opérer les métamorphoses nécessaires que si elles sont encouragées, conseillées et soutenues financièrement.

Ces faits expliquent pourquoi j'insiste sur l'urgence des mesures à prendre si l'on ne veut pas que le centre de l'Alsace se transforme en région-dortoir entre les deux grands pôles d'attraction qui sont Strasbourg et Colmar-Mulhouse.

Il faut d'abord classer les régions du centre de l'Alsace les plus menacées dans une zone qui leur ouvre droit aux primes d'expansion et d'adaptation ainsi qu'à tous les avantages spéciaux annexes.

Il faut surtout faciliter très largement l'implantation d'une ou plusieurs industries dans la zone déjà équipée de Marckolsheim et dans les villes qui ont créé des zones industrielles.

N'est-il pas triste de constater que la zone de Marckolsheim, dont l'équipement a coûté très cher aux collectivités semi-publiques qui en sont le maître d'œuvre, reste, depuis des années, un véritable *no man's land* en face des rives d'outre-Rhin dont l'industrialisation va de jour en jour grandissant ?

Il est encore, monsieur le ministre, deux autres points sur lesquels je voudrais appeler votre attention. Notre région a eu, jusqu'à présent, le privilège de garder quelques industries textiles valables, surtout dans la bonneterie. Or je vous ai déjà signalé certaines de leurs difficultés. Vous m'aviez aimablement répondu que les pouvoirs publics, conscients de ces difficultés, avaient, dès 1965, signalé à la commission de la Communauté économique européenne le problème posé par la concurrence anormale exercée par certains producteurs étrangers, ainsi que par les « détournements de trafic ».

Vous m'aviez précisé qu'aucune solution satisfaisante n'ayant pu être dégagée jusqu'alors, les représentants français étaient intervenus de nouveau tout récemment à ce sujet auprès des autorités européennes, et qu'il était permis d'espérer que des mesures appropriées pourraient être prises prochainement pour remédier à cet état de fait, qui permettaient d'apaiser les inquiétudes du syndicat régional de bonneterie d'Alsace et de Lorraine.

J'espère que votre intervention sera couronnée de succès et, par avance, je vous en remercie, monsieur le ministre.

En second lieu — je terminerai sur ce point — il y a le problème que pose la suppression envisagée du centre E. D. F. de Sélestat, le seul du Bas-Rhin.

Ce centre dessert 170 localités du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, groupées autour des villes de Sélestat et de Colmar sur une superficie de plus de 2.000 kilomètres carrés et comptant une population de près de 240.000 habitants.

L'effectif du personnel est de 140 personnes environ, et il ne fait pas de doute que le départ de Sélestat de ces 140 familles aurait des incidences fâcheuses sur la vie économique de cette ville et poserait de nombreux problèmes familiaux et humains aux intéressés.

Il n'est pas exagéré de prétendre que la suppression du centre E. D. F. porterait atteinte à l'expansion économique du centre de l'Alsace, qui est appelé à un développement certain dans le cadre des échanges européens, et compromettrait la mise en valeur des régions de Sélestat, des vallées des Voges et de la zone industrielle et portuaire de Marckolsheim.

Il est donc compréhensible que, alertés par la suppression éventuelle du centre E. D. F. de Sélestat, les milieux syndicaux, les élus municipaux, les conseillers généraux et certaines municipalités tout entières aient été unanimes à s'élever contre la mesure envisagée.

Voilà pourquoi je me permets de vous demander une fois de plus, conformément à une promesse déjà faite par votre prédécesseur, de faire en sorte que la décision d'E. D. F. soit reconsidérée afin que la suppression éventuelle de ce centre soit reportée au moins jusqu'en 1975 ; et si toutefois, pour des raisons impérieuses, elle ne pouvait être évitée, je vous prierais d'inviter les pouvoirs publics à considérer avec une attention particulière la nécessité de créer des emplois

dans le secteur tertiaire, qui est sérieusement menacé dans le centre de l'Alsace, afin d'assurer à de nombreux jeunes des nouvelles possibilités de travail et de culture.

Je sais, monsieur le ministre, que vous ne resterez pas insensible aux différents problèmes que j'ai soulevés. Soyez-en par avance remercié. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Michel Durafour.

M. Michel Durafour. Monsieur le ministre, les observations ne manquent pas — vous vous en doutez — en ce qui concerne le projet de budget que vous nous présentez, quels que soient les efforts, au demeurant louables, que vous avez accomplis et dont je conviens volontiers.

Pour ma part, je reprocherai à la politique de votre ministère d'être, d'ailleurs par nécessité, le reflet du budget de l'Etat et de sacrifier l'expansion à une orthodoxie financière qui me paraît quelque peu désuète.

Je limiterai mon propos à deux problèmes — d'une part, l'extraction du charbon ; d'autre part, l'industrie automobile — qui constituent deux aspects essentiels de l'économie d'un point de vue général, mais qui intéressent plus particulièrement la ville que j'ai l'honneur d'administrer.

M. Eugène Claudius-Petit. Et même la région !

M. Michel Durafour. Et même la région !

Le charbon d'abord. Depuis vingt ans, on compte 180.000 mineurs de moins en France. Au 31 août dernier, il ne restait que 140.000 ouvriers et employés travaillant dans la mine, et dans la seule région stéphanoise les mineurs, de 25.000 environ en 1948, sont passés très exactement à 7.301 le 1^{er} septembre dernier.

La régression de l'emploi dans ce secteur est donc systématique. Et le processus de compression mis au point par les Houillères continue implacablement. Dans quelques années, la mine fermera.

On invoque la dégradation du marché charbonnier, aussi bien en France que dans la Communauté économique européenne.

Les événements de mai et de juin derniers ont certainement aggravé les difficultés rencontrées par les services commerciaux pour écouler la production, tant et si bien que, compte tenu des stocks, il a fallu recourir à une réduction de la production, déjà constatée en 1967.

Les activités directement ou indirectement liées au charbon ont, elles aussi, connu des moments dramatiques malgré le développement de l'industrie chimique, sévèrement concurrencée, vous ne l'ignorez pas.

Les augmentations de stocks en 1966 avaient incité à accélérer le rythme de la régression de la production française. La situation du marché, ultérieurement, n'a pas permis de s'en tenir à ces premières mesures. Certes, on objectera, et avec raison, que la même crise sévit un peu partout en Europe. Aux Pays-Bas, les fermetures de puits en 1967 ont réduit de 20 p. 100 la production et entraîné le licenciement de 4.500 mineurs de fond soit 23,2 p. 100 de l'effectif. Mais ce personnel — j'insiste sur ce point — a été reconverti et immédiatement réembauché par des entreprises dans lesquelles les houillères hollandaises possédaient d'importants intérêts.

On nous dit encore que si la consommation apparente totale en France a augmenté de 4,1 p. 100 en 1967 — dernier chiffre annuel connu puisque l'année 1968 n'est pas encore terminée — celle des combustibles minéraux, en revanche, a diminué de 0,8 p. 100 ; leur part dans l'approvisionnement énergétique de la France, voisine de 50 p. 100 en 1965, est tombée, en 1967, à 43,9 p. 100 et ne cesse, semble-t-il, d'après les dernières informations, de diminuer.

Il faut être lucide et réaliste et admettre le fait tel qu'il se présente : compte tenu de la conjoncture économique et de la politique décidée par le Gouvernement, de la récession dans les mines, notamment dans le bassin de la Loire — mais cela est vrai dans tous les autres — de nouvelles fermetures me paraissent inévitables.

On s'est engagé sur une voie, sans espoir de retour. A partir de là, deux questions se posent.

Compte tenu des besoins en énergie de la nation, la fermeture des mines, telle qu'elle a été décidée, était-elle absolument nécessaire ?

Quelles mesures ont été envisagées concernant la reconversion de la main-d'œuvre actuellement employée dans les mines ?

Sur le premier point, il n'y a pas de doute. Les rapporteurs du budget du ministère de l'Industrie l'ont dit, les besoins énergétiques du pays se développent considérablement et rapidement, et continueront à se développer dans les années à venir.

Certes, les produits pétroliers, le gaz naturel, l'électricité, l'énergie nucléaire occupent désormais une place de choix. Il est important de développer ces nouvelles sources d'énergie. Nul esprit positif et réaliste ne le conteste.

Cela n'empêchera pas qu'on aura sans doute pas encore recours au charbon. La preuve en est que de très grandes nations comme l'U. R. S. S. et les Etats-Unis, pays d'économie très différente, envisagent dans un avenir prochain d'accroître et même de doubler leur production charbonnière. L'abandon de nos mines était-il donc absolument justifié, et les études conduites avec beaucoup de rigueur intellectuelle — études d'ailleurs extrêmement intelligentes et séduisantes sur le plan purement théorique — ont-elles tenu compte de tous les éléments de la situation ?

Sur le second point, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous suggérer certaines mesures qui assureraient peut-être mieux que celles qui sont prévues la reconversion des mineurs menacés par la suppression de leurs emplois. Une entreprise privée a toujours la possibilité — et le Gouvernement l'y pousse — de reconsidérer ses fabrications. Pourquoi les Charbonnages ne seraient-ils pas autorisés plus libéralement qu'aujourd'hui à participer à certaines activités, voire à les promouvoir ?

Je me permets de vous rappeler le cas, que vous connaissez, des mines d'Etat néerlandaises qui ont pris en main le développement du Limbourg et qui s'intéressent à des secteurs autres que le charbon, tels que l'industrie chimique, très bénéficiaire selon les derniers bilans publiés, et surtout la construction automobile. Je pense notamment à la firme « Daf », dont le succès a dépassé, semble-t-il, les prévisions.

A défaut d'une pareille politique qui exigerait une plus grande autonomie pour les Charbonnages de France, des mesures particulières seraient peut-être susceptibles d'intervenir : d'abord, une formation professionnelle garantissant au personnel l'intégralité de son salaire pendant la période de reconversion, qu'il s'agisse des ouvriers et employés menacés de licenciement ou des silicosés et des accidentés du fond à réinsérer dans la vie normale ; le droit à la retraite ensuite, après un certain nombre d'années de service, à réduire sans doute, sans condition d'âge, chacun ayant la possibilité de solliciter ou non l'application d'une telle décision.

En conclusion de cette première partie, j'insiste, monsieur le ministre, pour obtenir à la fois et complémentaiement, une reconversion réfléchie, cohérente et généreuse des mineurs condamnés, et la mise en place d'une authentique politique de l'énergie, car vous êtes non seulement le ministre de l'industrie, mais aussi et surtout le ministre de l'énergie.

Je dirai maintenant quelques mots de l'industrie automobile.

Cette industrie clé assure du travail à des dizaines de milliers de travailleurs répartis dans tout le pays. M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges a mis l'accent sur la reprise intervenue après les événements de mai, et a rappelé les dispositions de la loi d'aide à l'investissement concernant notamment les poids lourds.

Cependant il a également signalé l'accroissement continu des importations qui constitue un danger extrêmement grave, ainsi que les difficultés de l'autofinancement et la politique de décentralisation imposée à la construction automobile qui se traduit par un accroissement des charges en dépit de l'aide financière accordée par les pouvoirs publics. Que M. le rapporteur me permette de lui dire qu'à mon avis, son analyse demeure néanmoins incomplète. La voiture est un bien de consommation. Le développement de cette industrie est fonction du niveau de vie des salariés. A cet égard, les impôts nouveaux prélevés sur les cadres ont été un facteur déterminant du ralentissement des ventes. D'autre part, les diverses taxes prélevées sur l'automobile ont également nui à cette industrie.

Permettez-moi enfin, monsieur le ministre, de vous dire que vous avez été peut-être un peu trop discret — et vous ne m'en voudrez pas d'exprimer ce point de vue — sur les accords Fiat-Citroën. Je vous ai écouté ce matin, j'ai relu attentivement votre déclaration. Or la nature de l'intervention du Gouvernement et ses intentions ne me sont pas clairement apparues. Puis-je vous demander d'éclaircir davantage notre lanterne, quitte à entrer dans certains détails que les représentants de la nation ont, à mon avis, intérêt à connaître ?

Je conclurai en souhaitant que le Gouvernement et vous-même envisagiez une harmonisation aussi rapide que possible de l'industrie française en tenant compte du complexe et de la réalité de l'Europe ; ainsi nos entreprises deviendront-elles compétitives face à une concurrence redoutable. Mais il importe surtout — cela me paraît fondamental — que ces entreprises ne soient plus rivales car ce stade est dépassé, mais qu'elles deviennent complémentaires.

A ce prix là seulement, nous relèverons le « défi américain » ou d'autres défis, moins spectaculaires ou moins connus, mais qui n'en demeurent pas moins immédiats et inquiétants. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Neuwirth. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le ministre, l'examen de votre budget m'amène à vous présenter deux sortes d'observations qui concernent deux domaines différents.

Je voudrais d'abord parler du secteur des métiers, c'est-à-dire de l'artisanat. Je dois ici rendre hommage à notre rapporteur, M. Bailly, qui a présenté un document très complet à ce sujet.

C'est là un domaine très vaste puisqu'il comprend l'apprentissage, la formation professionnelle, l'aide à apporter, les conseils à recevoir des différentes chambres des métiers, la protection sociale des artisans et leur statut fiscal particulier. Bref, un immense secteur dont vous êtes le ministre de tutelle et qui vous impose des obligations. Mais, étant donné son importance, je pense que vous conviendrez avec moi qu'il serait bon de lui réserver un débat complet. C'est pourquoi, si vous le voulez bien, je transformerai la première partie de mon intervention en une question orale avec débat.

M. André Bettencourt, ministre de l'industrie. Monsieur Neuwirth, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Lucien Neuwirth. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'industrie. L'immense problème de l'artisanat est, en effet, l'un de ceux qui me tiennent particulièrement à cœur.

Il est insuffisamment connu. Il offre pour nous, sur le plan économique, des perspectives que je crois beaucoup plus importantes que celles que nous imaginons. C'est dire qu'après avoir écouté M. Ihuel et M. Neuwirth, j'accepte très volontiers à ce sujet une question orale avec débat. Nous pourrions ainsi faire le point sur ce problème que, comme vous, monsieur Neuwirth, j'estime très important. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. Lucien Neuwirth. Je vous en remercie très vivement, monsieur le ministre, et je pense que la majorité de mes collègues prendra acte avec satisfaction de votre déclaration.

J'en arrive au deuxième point qui retient l'attention du député de la Loire que je suis. Il s'agit d'un problème dont on a beaucoup parlé jusqu'à présent et qui le mérite. C'est celui des houillères.

J'ai pris un intérêt tout particulier au rapport spécial bien documenté de M. Poncelet qui fait ressortir l'effort consenti par l'Etat en ce qui concerne les subventions. En effet, il y est indiqué que 1,3 p. 100 du budget total de la nation est consacré à une subvention aux Houillères nationales mais qu'à la vérité il s'agit là beaucoup plus d'une mesure sociale que d'une mesure économique.

Certes, nous nous réjouissons qu'une mesure sociale soit prise, mais je crois que nous devons faire un choix.

M. Christian Poncelet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Lucien Neuwirth. Je reviens sur une idée que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer à cette tribune : il faut enfin admettre qu'il existe ce que j'appellerai des régions à conversion obligée. Ce sont justement les régions de houillères.

Or, je pense que la première solution à apporter à ce problème de reconversion des houillères consiste à accorder à ces régions de conversion obligée une priorité pour l'implantation des industries. La reconversion de certains bassins, celui de la Loire par exemple, pourrait être ainsi réalisée dans un délai relativement bref.

Mais cela implique un choix entre une politique prévoyant une subvention anesthésiante propre à ralentir l'asphyxie et à prolonger l'agonie, et une politique qui ferait un choix audacieux — comme l'écrivait M. Poncelet — en prévoyant les moyens de financement correspondants.

M. Christian Poncelet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Lucien Neuwirth. Je sais que c'est un choix politique difficile, mais c'est aussi un choix courageux. J'estime qu'il n'est pas normal de prolonger cette agonie et qu'il faut prendre le problème à bras-le-corps.

Le Gouvernement, en 1967, a affecté une certaine part du produit de l'emprunt d'équipement aux régions minières du Nord. Mais cet effort n'a pas été poussé suffisamment loin et n'a pas été engagé exactement dans la voie où il aurait fallu le conduire.

Certes, l'effort accompli par certains bureaux d'industrialisation est intéressant. Il est nécessaire puisque, dans la région de Saint-Etienne, par exemple, quatre zones industrielles sur dix ont été réalisées par les houillères.

Cependant, la constitution de la société financière pour favoriser l'industrialisation des régions houillères — la Sofirem — ne dispose pas de moyens suffisants. Cette société pourrait, au contraire, avoir une action extrêmement féconde si elle possédait de tels moyens. Pour l'instant, elle n'a pu prendre que pour 14 millions de francs de participations dans le capital de seize entreprises qui doivent créer, d'ici à la fin de l'année 1969, 1.990 emplois, dont 870 seront réservés au personnel des houillères.

Je crois qu'il faut en tirer la leçon et être, comme le disait l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, très réaliste.

Il faut d'abord avoir le courage de faire ce choix politique. Les actions définies par ce budget n'ont que l'apparence de mesures sociales. En réalité, elles sont anti-économiques ; à terme, elles seront donc fatalement anti-sociales.

Il est nécessaire ensuite d'accorder une priorité aux régions à conversion obligée en ce qui concerne les implantations d'industries nouvelles ou décentralisées.

Enfin, en votre qualité de ministre de tutelle, votre rôle, monsieur le ministre, est d'assurer d'une main ferme la coordination nécessaire avec l'aménagement du territoire, justement en ce qui concerne ces implantations.

Sur un autre plan, je me réjouis d'apprendre que notre ministre des affaires étrangères a enfin défini hier à Bruxelles, et nous étions nombreux à le souhaiter sur tous les bancs de cette Assemblée, les lignes d'une véritable politique de l'énergie européenne. En effet, il n'y a pas d'autre issue qu'une politique européenne de l'énergie coordonnée.

Dans ce problème des houillères, il s'agit moins d'un ordonnancement budgétaire que d'un état d'esprit à avoir. Il faut faire preuve d'initiative, de volonté, manifester un certain culte de la vérité. Il faut du courage. Les hommes, nous les avons déjà : ils ont fait leurs preuves dans d'autres circonstances. Faisons-leur confiance en nous engageant dans une voie nouvelle, dans une voie économique qui sera la seule garantie d'une véritable justice et d'un véritable progrès social. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Dupont-Fauville. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Hubert Dupont-Fauville. Au moment où nous sommes appelés à voter des crédits dont la charge est extrêmement lourde pour la nation, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que le budget de 1968 correspondait à un budget d'expansion alors que celui-ci est un budget de stagnation du fait des graves événements du mois de mai.

La plupart des grandes aides pourraient être appelées des aides sociales. Vous avez, par exemple, accordé 520 millions de francs supplémentaires aux Charbonnages de France alors que chacun sait — et moi-même plus que quiconque, puisque je suis député d'une région minière — que les mines sont condamnées à plus ou moins brève échéance.

Que va devenir l'Ouest de notre bassin minier ?

N'eût-il pas été plus logique de prévoir pour les Charbonnages des dépenses utiles telles que celles qui permettraient l'installation immédiate d'une centrale électrique de 250.000 kilowatts car cette centrale, dont la région a besoin, pourrait utiliser du charbon de faible qualité. J'ajoute d'ailleurs que cette centrale électrique vous est réclamée par les Charbonnages de France depuis trois ans au moins.

Je crois devoir également attirer votre attention, monsieur le ministre, sur un autre problème d'ordre régional. Il intéresse dans l'immédiat une partie importante de la population ouvrière du Pas-de-Calais et il aura, suivant la solution qui lui sera apportée, des conséquences importantes pour l'avenir.

Devant les difficultés d'écoulement du charbon, les Houillères nationales ont depuis plusieurs années créé directement ou suscité la création d'usines chimiques. Nous disposons donc actuellement d'un potentiel industriel et d'une main-d'œuvre qualifiée.

La région du Nord-Pas-de-Calais constitue en même temps un centre important de consommation. Et grâce aux voies de com-

munication dont le Gouvernement a entrepris la réalisation — ce dont je le félicite — cette région va être remarquablement bien reliée avec les régions européennes dont la densité démographique est la plus élevée.

En revanche et paradoxalement risque de se poser à terme un problème de matière première alors que cette industrie chimique a été créée à proximité de la matière première qui était le charbon et qui tend à disparaître. Or, une autre source d'énergie existe à quelques kilomètres de la région minière, mais elle n'est pas utilisée comme base de la chimie. Il s'agit du pétrole actuellement traité dans la grande raffinerie BP à Dunkerque et qui sera, à brève échéance, traité dans la raffinerie Antar à Valenciennes.

Je pose la question, monsieur le ministre : ne serait-il pas possible de prévoir immédiatement l'implantation d'une centrale thermique de 250.000 kilowatts et, à plus longue échéance, l'installation d'un *steam cracking* qui, à partir des pétroles de la région côtière, permettrait d'utiliser au mieux les ressources industrielles et humaines de la région minière ?

Dernièrement, en commission, vous nous avez fait part, monsieur le ministre, de votre étonnement en constatant que les chambres de commerce et d'industrie ne portaient pas la dénomination de « chambres d'industrie et du commerce ».

Je ne partage pas votre opinion. En effet, pour lancer une fabrication, tout industriel qui se respecte doit avoir son carnet de commandes rempli pour une période de six mois à un an, selon les professions.

A ce sujet, monsieur le ministre, j'attire votre attention sur la floraison d'organismes régionaux tels que « Jeune chambre économique », « Comité d'aménagement du territoire et d'expansion » qui veulent se substituer aux chambres de commerce et d'industrie, mais qui ne font preuve finalement que de très peu d'activité positive.

Il conviendrait de ne pas trop encourager ces organisations et de concentrer toute cette activité dans les chambres de commerce et d'industrie dont le rôle régional est primordial. En outre, si l'on ne met pas fin à cet état de choses, les imbrications seront telles qu'il sera très difficile de procéder à des élections sur le plan régional lorsque la régionalisation sera entrée dans les faits.

M. le ministre des finances se réjouissait récemment du taux d'expansion enregistré ces derniers temps. Ne nous laissons pas bercer d'illusions : il correspond au rattrapage provoqué par les événements du mois de mai.

Il convient aussi de ne pas oublier que de nombreux marchés étrangers ont été résiliés pendant cette période ou n'ont pu aboutir.

Il importe donc de relancer l'exportation. A cet effet, je vous suggère deux moyens, monsieur le ministre.

En premier lieu, renforcez l'action des conseillers commerciaux d'ambassade dont le rôle est malheureusement trop souvent à peu près inexistant. Certes, cette question est du ressort de M. le ministre des finances, mais peut-être pourriez-vous vous concerter avec lui pour renforcer l'action de ces conseillers commerciaux d'ambassade. Il serait bon également qu'à tout conseiller commercial soit adjoind un cadre issu du secteur privé et connaissant directement les affaires.

En second lieu, aidez les entreprises privées à créer des réseaux commerciaux à l'étranger, au lieu de vous contenter de simples missions commerciales épisodiques.

En effet, de nombreux industriels dirigent une petite ou une moyenne entreprise, dont le matériel est très compétitif sur le plan international, tant techniquement que dans le domaine des prix ; mais ils ne peuvent entrer dans la compétition internationale faute de réseaux commerciaux. Ils sont d'ailleurs conscients de ne pouvoir posséder en propre un réseau commercial, en raison des investissements que comporte une telle création et qui dépassent la mesure de leurs moyens.

En revanche, de nombreux industriels connaissant ces problèmes sont tout disposés à créer en commun des réseaux commerciaux, dans la mesure où leurs fabrications sont identiques ou complémentaires.

Il serait donc du plus haut intérêt d'encourager de telles créations.

J'attire maintenant votre attention, monsieur le ministre, sur un problème d'ordre général.

Les chefs d'entreprises moyennes ou petites, qui constituent encore la majeure partie de notre industrie, font preuve d'une bonne volonté manifeste. Certaines procédures, mises au point par les pouvoirs publics, peuvent avoir d'importantes conséquences, notamment dans le domaine de la fiscalité ou du crédit. Mais il n'y a pas rencontre entre les premiers et les

secondes, en sorte que le problème le plus important, actuellement, est peut-être celui de l'information adaptée à ceux qui doivent normalement en être les utilisateurs.

A cet égard, une meilleure conjonction des divers organismes publics et des organismes financiers, notamment les banques, serait de nature, sans aucun frais supplémentaire, à constituer un progrès considérable. Il n'est pas nécessaire d'inventer des formules nouvelles ou uniques : l'utilisation de l'ensemble des moyens existants devrait contribuer aux progrès de notre économie.

Bien que ce problème relève pour partie de M. le ministre de l'économie et des finances, je vous le signale avec force, monsieur le ministre, car il constitue — je le répète — un facteur de progrès considérable, sans exiger d'autres moyens qu'une bonne volonté, qui existe déjà, et une bonne organisation, qu'il appartient aux pouvoirs publics de promouvoir.

Récemment, le Gouvernement nous a demandé d'approuver une aide à l'investissement destinée à relancer l'expansion. Mais nos industries, dans la plupart des cas, sont suréquipées et le matériel ne tourne qu'à 40 ou 50 p. 100 de son potentiel, donc à un prix de revient très élevé si l'on tient compte de la longue durée qui intervient dans son amortissement.

En revanche, de nombreux industriels ne connaissent pas le seuil de rentabilité de leur affaire. Il est donc indispensable, à mon avis, de prévoir une aide pour les inciter à s'organiser et à apprendre la gestion rationnelle de leur affaire. Il en est ainsi actuellement dans tous les pays voisins et cette action pourrait provoquer une baisse du coût de la productivité et, par là même, du coût de la vie.

Enfin, monsieur le ministre, j'attire votre attention sur les nombreux organismes existants, qui dépendent soit du ministère de l'industrie, soit de la délégation à l'aménagement du territoire, soit du ministère de l'équipement, et par lesquels doivent obligatoirement passer tous les dossiers, si petits soient-ils. Les navettes entre ces différents organismes entraînent des délais qui peuvent excéder l'année, avant que l'industriel soit fixé sur le sort réservé à son dossier, que ce soit dans un sens positif ou négatif.

Il importe, monsieur le ministre — et telle sera ma conclusion — d'assurer une meilleure coordination entre tous ces organismes, quitte à en grouper quelques-uns. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Boudet. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Roland Boudet. Monsieur le ministre, nous connaissons votre désir sincère d'orienter l'industrie et le commerce français vers une plus grande prospérité. Nous estimons donc normal de vous présenter quelques observations et suggestions à l'occasion de ce budget.

Si vous comparez les pourcentages d'augmentation des prix et des salaires en Europe, de 1958 à 1968, vous remarquerez qu'en Allemagne les salaires ont augmenté de 108 p. 100 et les prix de 25 p. 100 ; qu'en Italie, les salaires ont augmenté de 112 p. 100 et les prix de 39 p. 100 ; qu'aux Pays-Bas, les salaires ont augmenté de 115 p. 100 et les prix de 42 p. 100 ; qu'en France, les salaires ont augmenté de 102 p. 100 et les prix de 46 p. 100.

C'est donc en France que les salaires ont le moins augmenté et que les prix ont le plus augmenté ; le pouvoir d'achat s'est donc trouvé davantage comprimé.

Pourquoi en est-il ainsi ? Telle est la question que l'on doit se poser.

Or, monsieur le ministre, le prix de vente d'un objet fabriqué, qui coûtait 10.000 anciens francs en 1959 et qui coûte 15.000 en 1968, se décompose ainsi, toujours en anciens francs : pour la fiscalité, 3.250 francs en 1959, 6.700 francs en 1968 ; pour les charges sociales, 1.200 francs en 1959, 2.180 francs en 1968 ; pour les salaires, 2.400 francs en 1959, 2.740 francs en 1968 ; pour les matières premières, 1.000 francs en 1959, 750 francs seulement en 1968 ; pour les frais généraux et les transports, 900 francs en 1959, 1.980 francs en 1968 ; enfin, pour la marge bénéficiaire, 1.250 francs en 1959 et 650 francs en 1968.

Ainsi, en 1968, un salarié n'a que 340 francs de plus en pouvoir d'achat et l'industriel 600 francs de moins pour acquérir un objet qui valait 10.000 francs en 1959 et qui en vaut 15.000 en 1968. En revanche, la part de la fiscalité a augmenté de 3.450 francs, les charges sociales de 980 francs et les frais généraux et de transport de 1.080 francs.

C'est ce qu'on appelle, brutalement peut-être, la « grasse fiscale et administrative », qui asphyxie et ralentit notre industrie, notre commerce, notre expansion et qui nous place en état d'infériorité par rapport à nos voisins.

Monsieur le ministre, alertez votre collègue des finances sur cette situation, afin d'y porter remède. C'est d'un intérêt national urgent.

Vous connaissez aussi l'importance de nos petits industriels, puisque vous en avez parlé ce matin, ce dont je vous remercie. Lors des événements de mai et de juin, ils ont assuré la continuité de l'activité économique nécessaire à la vie du pays. Pourtant, ils sont écrasés par la fiscalité.

C'est ainsi que, pour un revenu annuel de deux millions d'anciens francs, un salarié sans enfant paie 121.000 anciens francs d'impôts ; mais un industriel ou un commerçant sans enfant paie 375.150 anciens francs d'impôts. Pour un revenu annuel de quatre millions d'anciens francs, un salarié, père de quatre enfants, paie 217.800 anciens francs d'impôts ; mais un industriel ou un commerçant, père de quatre enfants, paie 801.100 anciens francs d'impôts.

Cette inégalité fiscale choque les petits industriels et commerçants. En accord avec M. le ministre de l'économie et des finances, vous devriez y mettre fin.

J'appelle aussi votre attention, monsieur le ministre, sur la régionalisation qui sera un échec cuisant si elle ne réussit qu'à fractionner un quasi-désert. De véritables régions doivent être prospères. Or cette prospérité ne viendra pas de l'administration que l'on s'apprête à créer, mais d'une véritable décentralisation industrielle.

Comment les industriels pourraient-ils s'engager dans la décentralisation, lorsqu'ils savent les conditions qui sont faites aux industriels de province. Par rapport aux conditions que connaissent les industriels parisiens, les inégalités sont évidentes.

Inégalité des frais de transport, car toute affaire importante fait transiter ses produits par Paris. Pourquoi, bien que cela paraisse extraordinaire, ne pas étudier une péréquation du prix de transport des marchandises, grâce à un tarif fondé uniquement sur le poids et ne tenant pas compte des distances ?

Inégalité, aussi, des frais de téléphone. Ce problème est angoissant. C'est moi, à cent trente kilomètres de Paris, il faut parfois attendre trois quarts d'heure ou une heure pour obtenir une communication avec Paris, Rouen, Caen ou Le Mans. Seule l'appel à l'entreprise privée peut apporter une solution rapide et efficace à ce problème. Elle est urgente et indispensable à toute décentralisation.

Inégalité encore en ce qui concerne les possibilités de recrutement de main-d'œuvre. Jusqu'à maintenant, les abattements de zone apportaient une compensation aux industriels de province. Leur suppression, fort justifiée, aurait dû être accompagnée de la création de zones d'abattement d'impôt en faveur de ces industriels, qui auraient compensé exactement les débours résultant de cette suppression. A ce sujet, j'avais déposé, il y a déjà quelques années, une proposition de loi signée par un certain nombre de mes collègues. Je la reprendrai, car son objet est double : elle est nécessaire à la décentralisation et, sur le plan social, elle permettrait de maintenir des emplois que les ouvriers et ouvrières de capacité moyenne perdent actuellement, ce qui les contraint à un chômage inexorable.

Enfin, monsieur le ministre, sachez que les industriels de province ne demandent aucune subvention ; ils souhaitent seulement qu'on ne leur complique pas trop leur organisation, qu'on n'entrave pas leur activité, qu'on ne les démoralise pas. Or, en moins de six mois, cette année, ils ont eu à payer, sans qu'il leur soit possible d'échelonner les paiements ou de transiger autrement qu'en supportant une pénalité de 10 p. 100, une masse d'impôts ou de majorations diverses qui, ajoutées aux différentes hausses de salaires, ne pourront manquer de provoquer d'innombrables difficultés aux entreprises, à moins que des instructions soient données aux percepteurs d'autoriser des paiements échelonnés sans amende.

Monsieur le ministre, obtenez de votre collègue des finances que nos industriels et nos commerçants ne vivent plus dans la hantise du percepteur et des contrôleurs, sans être efficacement protégés par leurs comptables, eux-mêmes submergés par les textes officiels trop nombreux et compliqués. Et s'il reste au ministre des finances un peu de bonté, demandez lui de vouloir bien considérer que le petit commerçant qui tient la seule boutique de nos villages, ce café-tabac-épicerie qui vend de tout mais qui vend peu, effectue un véritable service public.

En tenant la cabine téléphonique et le bureau de tabac, en assurant la vente des timbres-poste, il est, avec l'école, la mairie, l'église, un des piliers essentiels de nos villages. S'il disparaît, le village meurt, la commune se dépeuple et devient un désert. Ces petits commerçants ruraux mériteraient certainement une exemption totale d'impôts.

Le problème de la régionalisation, dont on parle tant, n'est rien à côté de celui que vous avez à résoudre pour répartir l'activité industrielle sur tout le territoire national.

Monsieur le ministre, soyez celui qui apportera la vie et la prospérité à chaque kilomètre carré de notre hexagone et vous aurez réalisé une œuvre historique. On est en droit de l'attendre de vous, sachant votre bon sens, votre objectivité, votre volonté et votre connaissance des véritables intérêts nationaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Rivierez.

M. Hector Rivierez. Monsieur le ministre, je désire vous entretenir de trois problèmes.

Le premier concerne les artisans.

J'ai suivi les débats depuis ce matin et entendu avec beaucoup de satisfaction vos déclarations sur l'importance que vous attachez à l'artisanat. D'ailleurs, je vous remercie, au nom des artisans de la Guyane, car vos services, dans la mesure de leurs moyens, les ont beaucoup aidés cette année. En effet, ils sont intervenus dans les domaines de la promotion sociale, des investissements et du fonctionnement.

Monsieur le ministre, dans vos prévisions en faveur de l'artisanat, réservez une part attentive à l'artisanat d'outre-mer.

Vous avez parlé des moyens d'investissement mis à la disposition des artisans et vous avez notamment évoqué la possibilité d'obtenir des prêts de la part des banques populaires, possibilité qui n'existe pas dans les départements d'outre-mer. Nos artisans doivent donc résoudre des problèmes difficiles de financement, encore plus difficiles que ceux auxquels sont confrontés les artisans de la métropole.

L'effort que vous envisagez pour aider les artisans et cette assistance technique à laquelle vous allez accorder toute votre attention, les artisans des départements d'outre-mer doivent en être également les bénéficiaires.

Enfin, vous devez continuer cette politique de promotion sociale que vous avez si bien commencée.

Le deuxième problème a déjà été évoqué l'année dernière : il s'agit de l'établissement de la carte géologique de la Guyane.

Cette carte géologique était dressée par le bureau de recherches géologiques et minières, lequel était sur le point d'arrêter ses travaux : le financement, assuré par les soins du F. I. D. O. M., était tari.

Vous avez eu l'amabilité de m'écrire dernièrement que vous essaieriez de financer l'établissement de la carte géologique de la Guyane dans le budget de 1969. J'ai constaté dans le bleu budgétaire que le chapitre 36-11, sous le titre « subventions de fonctionnement », couvre la « subvention aux services scientifiques du bureau de recherches géologiques et minières » et comporte cette année un crédit à cet effet.

J'aimerais donc apprendre que vous pourrez permettre au bureau de recherches géologiques et minières de continuer les travaux d'établissement de la carte géologique de la Guyane, dont l'importance ne vous a pas échappé.

Le dernier problème que j'évoquerai est celui de l'exploitation, en Guyane, de la bauxite de la région de Kaw.

Actuellement, cette bauxite n'est pas exploitée, mais c'est le bureau de recherches géologiques et minières qui est concessionnaire. Or, j'ai appris que des pourparlers sérieux étaient engagés avec une société métropolitaine importante en vue de l'exploitation de cette bauxite. Pourriez-vous, monsieur le ministre, intervenir pour que cette exploitation commence dans les plus brefs délais ? Par avance, je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Bouchacourt. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Jacques Bouchacourt. Mesdames, messieurs, j'exprimerai aujourd'hui quelques-unes des préoccupations de beaucoup de ceux qui se font « une certaine idée de la France », d'une France qui se doit de demeurer ou de devenir une puissance industrielle.

A notre époque, marquée à la fois par une sévère compétition qui s'étend à l'échelle mondiale et par une large spécialisation des activités tant nationales qu'internationales, il n'est aucune nation soucieuse de son existence politique, c'est-à-dire économique, qui ne prenne toutes dispositions pour défendre et accroître son potentiel industriel, pour sélectionner avec soin ses industries de pointe, pour organiser et orienter efficacement celles-ci à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières nationales.

Je me référerai, à cet égard, à ce que déclarait M. le Président de la République lors de sa conférence de presse du 17 mai 1967 : « Tout en prenant la carrière ouverte à la liberté fondée sur l'esprit d'entreprise par opposition à la contrainte totalitaire,

nous rejetons absolument le « laisser-faire, laisser-passer », et nous voulons qu'en notre siècle ce soit la République qui conduise la marche économique de la France ».

Or, monsieur le ministre, de telles préoccupations ne ressortent guère de l'étude du budget du ministère de l'Industrie pour 1969.

Gouverner, c'est prévoir. En matière économique, c'est aussi, et surtout, choisir. Où sont les choix ? Quels sont les critères de la politique industrielle que nous entendons suivre ? Quels sont les moyens de cette politique ?

Nos industries — vous m'excuserez de songer plus particulièrement aux industries du Val de Loire nivernais — doivent-elles attendre, les yeux bandés, les pelotons d'exécution de la concurrence ? Si le laisser-faire actuel devait se maintenir, on pourrait craindre que votre ministère ne devienne, comme le disait ce matin M. Poncelet, un bureau d'aide sociale ou, encore, un vaste élevage de canards boiteux. (Sourires.)

Dans le grand bain de la concurrence internationale, les entreprises françaises sont-elles condamnées à la noyade, les unes après les autres, sous le poids de charges sociales et fiscales de plus en plus écrasantes et qui ne tiennent aucun compte des impératifs de la compétition internationale ?

Il est bien évident que nous ne pouvons pas prétendre être compétitifs dans tous les domaines. Des choix s'imposent et ils s'imposent à froid. Ils impliquent une étroite « coparticipation », que j'avais déjà suggérée au mois de juillet dernier à cette tribune, entre les pouvoirs publics et les milieux professionnels, en fonction de données qu'il suffit de savoir interpréter et au nombre desquelles il faut retenir les résultats de notre commerce extérieur, la balance des importations et des exportations de chacun de nos secteurs et sous-secteurs industriels, en allant au besoin jusqu'au niveau de l'entreprise et du produit. Cela a déjà été fait pour la sidérurgie — vous le rappelez tout à l'heure, monsieur le ministre. De même faut-il procéder à la revue systématique des possibilités concurrentielles de l'ensemble de nos activités industrielles.

Sur la base des avis motivés et concertés des représentants des industriels intéressés et des pouvoirs publics, c'est au Gouvernement qu'il appartient, à votre initiative, monsieur le ministre, de définir les moyens d'une politique industrielle réaliste tenant compte, pour chacune de nos industries, de critères divers : importance du secteur ou du produit considéré dans l'économie française ; nombre d'entreprises et effectifs employés ; caractère plus ou moins élaboré des techniques mises en œuvre, la priorité paraissant devoir être assurée au développement des secteurs de pointe ; concurrence sur les marchés étrangers ; disponibilité des sources d'approvisionnement en matières premières.

Une politique industrielle réaliste devrait comporter des dispositions analogues à celles du *Trade Expansion Act* américain, c'est-à-dire la possibilité de revenir — au moins à l'égard des pays extérieurs au Marché commun — sur certaines libérations douanières et contingentaires affectant les secteurs menacés par la concurrence, pendant le temps nécessaire à ces secteurs pour se reconvertir ou redevenir compétitifs.

En tout état de cause, il importe que les reconversions jugées nécessaires soient effectuées à froid. La situation de l'emploi ne pourra pas supporter les licenciements prévisibles dans des secteurs d'ores et déjà condamnés parce qu'ils sont incapables de supporter la concurrence étrangère dans le contexte actuel.

Il s'agit désormais d'assurer non seulement le plein emploi, bien entendu toujours indispensable, mais encore le meilleur emploi, aussi bien sur le plan régional que sur le plan national.

Il va de soi que l'Etat doit commencer par donner l'exemple dans la gestion des entreprises nationales, qui emploient 6 p. 100 de la population active, qui prélèvent 30 p. 100 du produit des emprunts émis au bénéfice du secteur productif, cependant que leur déficit total de cette année — 11 à 12 milliards de francs — représente le déconfort de l'ensemble du budget de l'année prochaine.

Une telle situation n'est plus supportable. Toutes mesures doivent être prises sans délai en vue d'améliorer les structures et les conditions de gestion des entreprises publiques. N'est-il pas surprenant que certaines des excellentes suggestions formulées à cet égard, en avril 1967, dans le rapport du groupe de travail présidé par M. Simon Nora n'aient pas encore été suivies d'effet ?

En ce qui concerne les entreprises du secteur public industriel, il n'y a pas de raison, comme le souligne le rapport Nora, pour que les conditions de leur gestion diffèrent de celles des entreprises privées qu'elles concurrencent. Au même titre que celles-ci, elles devraient, notamment, payer les impôts sur les bénéfices.

« L'existence de la régie Renault n'a guère contribué à structurer l'ensemble du secteur automobile national et à le mieux armer pour affronter la concurrence étrangère. »

Cette citation textuelle du rapport Nora rédigé, je le répète, au début de 1967, est devenue aujourd'hui un remarquable euphémisme, pour peu que l'on évoque l'histoire de la quatrième semaine de congés payés, la genèse des grèves politiques des mois de mai et juin, dont la nation tout entière n'a pas fini de supporter les lourdes conséquences ou, plus récemment encore, l'affaire Citroën-Fiat. Il est urgent que l'Etat mette de l'ordre dans son propre domaine.

La France est actuellement le seul pays au monde dont les travailleurs bénéficient annuellement de quatre semaines de congés payés et où la plupart des entreprises ferment un mois par an. Cette situation constitue pour notre économie, on le sait — mais pourquoi ne pas oser le dire ? — un handicap supplémentaire très sensible dans le Marché commun puisque, chez nos partenaires, la durée des congés payés annuels ne dépasse généralement pas deux semaines.

A cet égard, il importe que, dans le cadre de sa politique actuelle de relance européenne, le Gouvernement français demande instamment et obtienne de nos partenaires l'application stricte de l'article 117 du traité de Rome qui prévoit la nécessaire égalisation dans le progrès des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre.

Les moyens d'une politique industrielle française efficace, il suffit de les vouloir et d'appliquer d'abord ceux qui existent de manière systématique et rationnelle en fonction d'une telle politique.

D'autres moyens, plus spécifiques, ont été suggérés. L'Assemblée nationale, dans sa majorité, aurait ainsi souhaité que la taxe forfaitaire sur les salaires, inconnue chez nos principaux concurrents, et les mesures d'aide à l'investissement récemment votées, fussent assorties de dispositions sélectives compatibles avec les impératifs de la concurrence, laquelle exige une fiscalité neutre à défaut d'une fiscalité unique.

Dans le même esprit, se situe la création d'un institut national d'investissement qui a été proposée dans le remarquable rapport présenté par M. Poncelet au nom de la commission de la production et des échanges.

Un tel organisme, qui pourrait être financé par l'emprunt dans un climat de confiance retrouvée, semble constituer l'instrument indispensable d'une stratégie industrielle. Son intervention aurait sans doute permis d'éviter que ne soit plus exclusivement française une firme qui, plus que toute autre, n'a cessé de placer la technique française à la tête de l'industrie automobile mondiale.

Allons-nous également, sans pouvoir réagir, laisser contrôler par l'étranger l'une de nos trois principales entreprises de matériel électrique ?

Pour être pleinement efficace, la gestion d'une banque nationale d'investissement devrait être l'expression de cette « coparticipation » des secteurs public et privé que j'évoquais à l'instant. Son objectif essentiel serait de porter à la taille internationale un certain nombre d'entreprises françaises pilotes susceptibles d'entraîner les autres dans leur sillage, notamment par l'essai-mage de vastes réseaux de sous-traitance.

Le développement des investissements, l'accroissement de notre productivité, les nécessaires reconversions d'activités dépassées, la réhabilitation des notions inséparables de risque et de profit conditionnent notre expansion et même notre existence. Chacun le sait, ou chacun le dit. Mais qui agit ?

L'histoire enseigne que la démagogie coûte cher. En définitive, la note est toujours payée par la nation qui l'accepte, et les catégories les moins pourvues sont finalement les plus touchées. En juin dernier, la nation a démontré massivement qu'elle en était parfaitement consciente, démontrant ainsi, une nouvelle fois et quoi qu'on ait dit, que la France demeure le pays du bon sens.

Les états-majors syndicaux doivent, à leur tour, comprendre que la réduction systématique du temps de travail et l'augmentation artificielle des revenus vont à contre-sens de l'expansion et, dans le contexte actuel, équivalent à un suicide. Il est temps que, dans leur attitude, la contestation systématique et démagogique fasse place à la participation constructive.

« Sans doute, tout s'arrange, disait Alfred Capus, le malheur est que, parfois, ça s'arrange mal... » En l'occurrence, l'avenir de notre pays exige que cela s'arrange bien.

Malheureusement, je n'ai trouvé dans votre projet de budget, monsieur le ministre, aucune assurance à cet égard ni aucune réponse vraiment satisfaisante aux questions essentielles que je viens d'évoquer. C'est pourquoi, personnellement et à mon grand regret, je m'abstiendrai de le voter, à moins que vous

n'acceptiez tout à l'heure monsieur le ministre, l'amendement n° 113 de la commission de la production et des échanges, tendant à réduire la subvention d'équilibre aux Houillères et à laisser ainsi disponible une somme de 50 millions de francs à titre de première dotation d'un institut national d'investissement.

Quelle que soit votre décision à ce sujet, monsieur le ministre, j'espère passionnément que, sans plus tarder, le Gouvernement définira les objectifs et les moyens d'une politique industrielle cohérente et réaliste de la France, car il est seul à pouvoir le faire. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Sallé. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Louis Sallé. Monsieur le ministre, je voudrais, en quelques mots, appeler votre attention sur la situation particulièrement sombre que connaît actuellement le Bureau de recherches géologiques et minières.

En effet, l'étude du fascicule budgétaire soumis à notre discussion fait apparaître, pour 1969, la reconduction pure et simple des crédits de fonctionnement destinés à cet organisme. La subvention allouée par le ministère de l'Industrie représente une part importante de son budget. Insérée pour une somme de 33 millions de francs au chapitre 62-12, en 1968, elle est maintenue au même montant dans le présent projet de loi de finances.

Seule est légèrement relevée, de 7 à 9 millions et demi de francs, la subvention spéciale du chapitre 36-11 consacrée au service de la carte géologique.

Dans ces conditions, le maintien du potentiel d'activité du B. R. G. M. à un niveau au moins égal à celui de 1968 ne peut être assuré. Il apparaît nécessaire, au contraire, de procéder à des mesures de licenciement pour assurer l'équilibre financier de l'année prochaine.

Par rapport aux perspectives de développement qui avaient été tracées par le V^e Plan, cette menace de régression est particulièrement traumatisante pour un organisme dont les cadres hautement spécialisés peuvent légitimement penser qu'un déroulement normal de carrière ne leur est plus assuré.

Le recrutement d'éléments jeunes va être arrêté, et l'avenir du bureau sérieusement compromis. Le développement envisagé par le centre scientifique et technique d'Orléans-La Source ne pourra s'effectuer dans les conditions prévues et l'on doit même craindre une légère récession.

Est-il besoin de rappeler que le B. R. G. M. a reçu une double mission : d'une part, rassembler, ordonner et mettre à la disposition des utilisateurs intéressés toutes les données géologiques nécessaires à l'aménagement du territoire national ; d'autre part, contribuer à assurer l'approvisionnement du pays en substances minérales et, en particulier, en métaux non ferreux.

L'importance des tâches qui lui sont confiées nous fait regretter davantage encore la modicité des moyens qui lui sont fournis. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je me permets d'insister tout particulièrement sur la nécessité d'un relèvement substantiel de la subvention que vous lui accordez et qui, seule, peut permettre la poursuite normale de ses activités. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. La Combe. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. René La Combe. Monsieur le ministre, vous êtes actuellement le ministre le plus important de France, car notre pays, à l'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne et d'autres pays européens, est désormais entré dans l'ère industrielle, après avoir eu longtemps une vocation essentiellement agricole.

Les graves problèmes qui se posent à nous résultent de l'industrialisation des régions agricoles. Qu'il me soit permis de citer l'exemple du département de Maine-et-Loire que j'ai l'honneur de représenter ici.

A Angers, existaient avant la dernière guerre les établissements Bessonneau, qui employaient cinq mille ouvriers, dans une ville qui comptait 90.000 habitants. Ces établissements ont disparu, sans doute parce que ses dirigeants n'ont pas su reconverter l'entreprise. Toujours est-il que le chef-lieu du Maine-et-Loire compte à présent 135.000 habitants et que les usines venues s'y installer n'ont malheureusement pas compensé la disparition des établissements Bessonneau.

Le problème se pose dans les grandes villes, mais aussi dans les régions rurales, surtout lorsque celles-ci ont, comme la mienne, une activité exclusivement agricole.

Aussi appellerai-je votre attention, monsieur le ministre, sur la situation de l'Ouest de la France à la suite de la fermeture de ses petites usines, dont vous avez peut-être eu à connaître comme vos prédécesseurs.

La fermeture d'une mine dans une région agricole pose des problèmes économiques et sociaux à la fois complexes et douloureux. A Segré, par exemple, petite sous-préfecture d'une région riche et très peuplée, la fermeture des mines de fer qui employaient quelque trois cents mineurs est inéluctable à plus ou moins brève échéance, étant donné la concurrence étrangère qui se développe dans le contexte industriel de l'Europe et du monde.

Aussi, puisque — j'y insiste avec force — vous êtes le personnage qui a le plus d'importance pour l'évolution de notre pays devriez-vous normalement disposer d'un budget beaucoup plus étoffé pour imposer, d'une manière ou d'une autre, aux industriels de France de s'installer dans des régions démunies.

Il est vrai qu'une telle politique suppose une certaine évolution qui friserait presque la révolution, mais le problème de la fermeture des mines est suffisamment grave et difficile pour qu'elle vaille la peine d'être tentée.

Je vous citerai cet autre exemple particulier de la fermeture, il y a dix ans, des mines de Chazé-Henry, qui dépendaient de Pont-a-Mousson, et qui a posé un problème très douloureux et grave. Dieu merci, cette fermeture a été étalée sur deux ans, ce qui a permis une certaine reconversion. Mais les mines de Segré sont appelées à disparaître dans trois ou quatre ans. Il faudrait donc, dès maintenant, que vos services et les organismes qui en dépendent puissent s'occuper de la question.

Les municipalités font ce qu'elles peuvent. Les maires se démenent, les comités d'expansion économique prennent des initiatives qui montrent leur volonté d'agir, mais, malheureusement, c'est trop souvent en vain qu'ils cherchent en France des industriels qui accepteraient d'installer dans la région une entreprise capable d'employer les jeunes paysans maintenant en cours d'études. Ainsi toute une jeunesse se voit contrainte de quitter une région qui risque de devenir un désert, pour reprendre l'expression employée par mes prédécesseurs à cette tribune. D'où l'angoisse des familles.

Aussi, je vous demande, monsieur le ministre, d'étudier ce problème qui certainement ne vous a pas échappé, en collaboration avec vos collègues de l'équipement, des transports et des P. T. T.

En effet, nos régions pourront s'industrialiser à condition qu'elles soient équipées, qu'on puisse entrer en communication téléphonique avec nos campagnes sans subir une trop longue attente, que les voies d'accès — le chemin de fer ou les routes — soient améliorées.

Monsieur le ministre, je compte sur vous pour étudier l'important problème de l'industrialisation des régions rurales en France. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Lucas.

M. Pierre Lucas. Monsieur le ministre, il est de mon devoir d'attirer votre attention sur la situation économique et sociale de Marseille et de sa région.

Une évolution historique exceptionnelle, des progrès foudroyants dans le domaine technologique, expliquent la situation difficile des activités traditionnelles de cette région.

Pour passer d'une activité essentiellement portuaire à une activité continentale, il faut du temps. La situation actuelle se caractérise par un chômage important et la prévision d'un chômage plus important encore. A Marseille et dans sa région, le nombre des demandes d'emploi est le double de la moyenne nationale, au moment même où l'évolution démographique de cette région la place en tête de toutes les régions françaises, et où un grand nombre de jeunes cherchent une situation.

Nos atouts, vous le savez, monsieur le ministre, ne sont pas négligeables. Nous avons de l'espace, de l'énergie, de l'eau et nous avons des hommes qui ont la volonté de travailler.

Ce serait manquer d'objectivité que de ne pas reconnaître ici les efforts importants du Gouvernement dans le domaine des investissements intéressant Fos et la canalisation du Rhône. Mais ces investissements n'auront sur l'emploi qu'un effet à moyen terme pour ne pas dire à long terme. Aussi, dans l'immédiat, afin de compenser cette dégradation de l'emploi, est-il nécessaire de prendre des mesures. Monsieur le ministre, au delà de votre personne, c'est à tout le Gouvernement que je m'adresse. Je vous demande d'arrêter des mesures exceptionnelles afin de favoriser l'implantation d'industries nouvelles, des industries

électroniques par exemple. Si vous voulez assurer l'avenir à long terme de cette région, il faut préserver son avenir immédiat.

Elle a des responsabilités internationales ; flanquée de deux régions en pleine expansion, celle de Barcelone et celle de Turin, elle est une pièce maîtresse de cet axe fondamental pour l'Europe qui part de la Ruhr et qui aboutit à la Méditerranée. Les mesures que vous seriez susceptible de prendre auraient des répercussions psychologiques importantes. Je vous demande en conséquence de faire l'impossible pour assurer l'expansion économique de la région de Marseille afin de préserver son avenir et, par là même, de rendre un service éminent à l'équilibre national et européen. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Industrie. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

M. André Bettencourt, ministre de l'Industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, ce débat aura eu, entre autres avantages, celui de nous permettre un large tour d'horizon des problèmes concernant l'industrie.

Le temps me manque, à cette heure, pour répondre dans le détail à tous les orateurs. Je répondrai cependant en quelques mots à chacun d'eux.

M. Darras, que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, a traité le problème des charbonnages, sur lequel je me suis longuement expliqué ce matin. Je n'y reviendrai donc pas. Je répondrai cependant à une question un peu particulière qu'il m'a posée et qui m'a intéressé. Puisque, m'a-t-il dit, des logements — certains en bon état, d'autres en moins bon état — sont disponibles dans certaines régions, pourquoi ne les utiliserait-on pas à bon compte pour pratiquer dans ces régions une politique d'implantation industrielle au lieu d'en construire ailleurs pour loger une main-d'œuvre destinée à être employée dans des entreprises qui n'existent pas encore ?

Il est certain que dans l'établissement de notre plan d'action, cette idée doit retenir notre attention.

Je suis très conscient avec M. Boutard du grave problème que posent les industries de main-d'œuvre. Il a traité tout spécialement un problème qui lui tient personnellement à cœur, celui de la ganterie. Je ne demande pas mieux que d'étudier plus précisément avec lui, et avec d'autres, des problèmes particuliers de ce genre dans le cadre d'une conversation. J'accepterai même très volontiers, dans certains cas, de répondre par écrit à ceux qui m'ont posé les questions relatives à des sujets qui n'entrent pas normalement dans le cadre général de ce débat, mais qui, très légitimement, préoccupent les députés. Puisqu'elles les préoccupent, elles doivent aussi préoccuper le ministre de l'Industrie.

L'assertion de M. Fajon selon laquelle les grèves, en entraînant un relèvement des salaires, ont conduit à une augmentation de la consommation, et par suite à la relance de l'activité économique, est peut-être un peu superficielle. J'aimerais qu'un tel raisonnement fût tout à fait exact. Malheureusement, les grèves, en provoquant certaines mesures qui dépassent celles qu'il était économiquement souhaitable d'accorder, n'ont pas eu que des effets favorables sur la situation même des travailleurs. En effet, la relance de la consommation par la hausse des salaires est loin de profiter aux productions uniquement françaises. D'abord elle profite davantage aux biens de consommation qu'aux biens d'équipement, alors que — on le sait — les biens d'équipement constituent, en quelque sorte, l'épine dorsale de notre industrie.

S'agissant des biens de consommation, l'accroissement du pouvoir d'achat relance démesurément la demande qui souvent se porte davantage sur les biens importés que sur les marchandises françaises.

En ce qui concerne les biens d'équipement, au contraire, les augmentations de salaires ont inévitablement un effet défavorable sur nos exportations et nul ne peut se faire d'illusions à cet égard.

M. Fajon a critiqué, en second lieu, l'aide de l'Etat aux « mastodontes industriels », qui, selon lui, réaliseraient d'immenses profits sur le dos de la classe ouvrière.

Là encore, je souhaiterais que cette affirmation concernant l'existence de ces « mastodontes industriels » fût exacte. En effet, ce que je redoute, c'est précisément que nous n'ayons pas en France, d'entreprises suffisamment fortes pour, à long terme, assurer à notre économie un haut niveau de production nationale et la mettre en mesure de supporter la concurrence internationale. C'est pourquoi ma conviction profonde est que

contrairement à ce que pense M. Fajon, il faut fortifier certaines de nos grandes industries, qui d'ailleurs, si l'on compare leurs résultats à ceux qui ont été obtenus par certaines industries étrangères, ne peuvent être accusées de réaliser des profits sur le dos de la classe ouvrière. En vérité, leurs profits devraient être suffisants pour qu'elles puissent s'autofinancer dans une plus large mesure, ce qui leur permettrait de créer plus d'emplois et de donner plus de bien-être à un très grand nombre de Français. Je ne suis donc nullement d'accord avec M. Fajon — il m'en excusera. Le contraire, d'ailleurs, l'eût certainement étonné.

M. Etienne Fajon. En effet !

M. le ministre de l'Industrie. M. Bertrand Denis a manifesté, dans un esprit auquel j'ai été fort sensible, des préoccupations que partagent le ministre de l'Industrie et d'ailleurs, M. le Premier ministre et le Gouvernement tout entier.

Le problème des marges et des charges, notamment des salaires, est capital pour l'avenir de nos entreprises.

Je suis heureux, quant à moi, que nous ayons pu cette année faire, au moins sur ce point, un pas en avant. En l'état des textes, nous avons fait le maximum de ce qui était possible, car si nous étions allés au-delà, c'est le financement de nos collectivités locales, et, partant, tout le dispositif fiscal qui se seraient trouvés remis en cause. En réalité, c'est un équilibre entre les charges totales pesant sur les entreprises qu'il convient de réaliser entre les partenaires de la Communauté économique européenne. Toute comparaison portant séparément sur les salaires directs mensuels ou horaires sur les charges sociales directes ou indirectes, sur les charges fiscales très nombreuses et diverses sont difficiles à apprécier.

Il faut également, pour être équitable, poursuivre les comparaisons par secteur industriel et aussi par taille d'entreprise. Il faut attacher aux modalités autant d'importance qu'au poids des charges en valeur absolue, car certaines modalités sont stimulantes tandis que d'autres sont décourageantes. Il faut enfin se préoccuper de l'évolution relative de ces charges entre les pays, dans le temps, plutôt que d'essayer de photographier, à un moment donné, une situation qui n'est plus actuelle et qui même parfois date de plusieurs années.

Mais comment ne comprendrais-je pas, Monsieur Bertrand Denis, ce que c'est là un problème difficile à appréhender ? Vous avez tenu à ma disposition un document que je connais d'ailleurs grâce à vous. Mais même ayant eu connaissance d'un document officiel comme celui-là, on est bien obligé de se dire que d'un mois à l'autre ou d'une année à l'autre, les choses sont très difficilement comparables. On peut même se dire, que certains événements qui se sont produits cette année en France, font que le décalage dont vous avez parlé n'a certainement pas été modifié en mieux au cours de l'année qui s'achève.

Je dirai à M. Brugnion, qui a parlé de la loyauté dans la concurrence internationale, que c'est là un très gros problème. J'y ai fait moi-même plus qu'une allusion ce matin.

Il faut que les règles de la concurrence soient les mêmes pour tous et qu'elles soient respectées par tous. C'est cela, le prix d'une communauté ; sans cela, il n'y a pas de communauté réelle, et nous savons bien, qu'en l'état actuel des choses, certains ont beaucoup de mal à se plier aux règles de la communauté. Il faudra qu'ils y parviennent.

A Bruxelles sont en instance depuis longtemps un certain nombre de questions dont le règlement ne voit pas le jour. Il faudra bien cependant les régler. Il se peut que sur certains points, d'autres pays que le nôtre soient désavantagés, mais il est tellement évident que nous le sommes sur des points précis, que nous devons y attacher une grande importance.

M. Bignon a évoqué différentes questions, en particulier celle de la politique industrielle. Il a insisté sur un point particulier, que d'autres orateurs ont également traité, qui intéresse toute la population de notre pays et qui est celui des établissements classés et des nuisances.

J'ai dit un mot ce matin de la nécessité où nous nous trouvons de mettre au point, sur l'ensemble de notre territoire, un dispositif qui permette d'agir avec plus d'efficacité à cet égard.

Mais puisque M. Bignon a manifesté le désir de poser une question orale sur ce problème, c'est très volontiers que lorsqu'elle sera inscrite à l'ordre du jour, je lui répondrai.

M. Ihuel me permettra de ne pas répondre aujourd'hui à sa question. J'ai indiqué tout à l'heure, répondant à M. Neuwirth, que j'acceptais très volontiers qu'à l'Assemblée nationale, et prochainement si cela lui convient, un débat s'engage sur le problème très vaste de l'artisanat auquel j'attache de l'importance parce que j'y crois. Je crois effectivement que dans ce secteur nous pouvons multiplier les activités, le nombre des

emplois. Je ne demande donc pas mieux que d'en parler longuement avec vous pour vous préciser les mesures qui sont déjà intervenues et celles que je compte prendre.

A M. Zimmermann, je dirai qu'il est exact que la décision relative à la construction d'une centrale nucléaire à Fessenheim a été quelque peu différée pour des raisons d'ordre à la fois technique et financier. Cependant, le Gouvernement envisage de maintenir l'an prochain les crédits nécessaires aux travaux préparatoires, notamment pour l'aménagement du site.

En ce qui concerne les ouvrages qui devront y être implantés, les études technico-économiques se poursuivent, en liaison avec le commissariat à l'énergie atomique, en vue de comparer les différentes solutions possibles. Les industriels sont consultés. Dans les mois qui viennent seront, je l'espère, rassemblés tous les éléments d'une décision dont l'importance, chacun le devine, sera majeure pour notre politique industrielle et énergétique.

M. Andrieux m'a dit : « pas de débandade dans les charbonnages ».

Je l'ai dit ce matin — mais on ne saurait trop le répéter, tant le problème est important — il ne s'agit pas de précipiter les choses au point d'engendrer de nouveaux problèmes sociaux qui pèseraient encore davantage sur l'économie de notre pays. Il est évident que nous devons agir avec prudence, dans le respect que l'on doit aux travailleurs, sans négliger le problème économique et, surtout, en tenant compte du montant des prix des charbons étrangers par rapport aux nôtres.

Si les Russes et les Américains construisent encore des centrales thermiques, c'est parce qu'ils disposent de charbon à très bon marché et qui revient même à moins cher que le nôtre quand il arrive sur notre territoire.

Mais ce qui importe, c'est que, au fur et à mesure que nous produirons moins de charbon et que, par conséquent, moins d'hommes travailleront dans nos mines, nous ayons d'autres emplois à leur offrir.

L'implantation de Renault-Peugeot est un exemple, mais on ne saurait prévoir quelles usines pourront se transférer demain vers les régions charbonnières.

Là encore, avec le Plan et l'aménagement du territoire, il s'agit de questions vitales, primordiales, dont le ministre de l'Industrie doit se préoccuper.

M. Ehm a parlé des migrations, notamment dans l'Est de la France. Je dois dire qu'à un moment donné nous avons été, lui comme nous, particulièrement inquiets de la situation de l'emploi dans cette région. Une amélinration a été enregistrée, du fait précisément de ces migrations. Il est souhaitable que, là comme ailleurs, des entreprises petites, moyennes ou grandes retiennent la population en lui offrant du travail sur place.

A M. Michel Durafour et à M. Neuwirth, j'ai répondu par avance ce matin en ce qui concerne le charbon. Je comprends fort bien que maires et parlementaires éprouvent le besoin de s'en traider dans une région où ces problèmes se posent d'une façon particulièrement aiguë. Qu'ils veuillent bien croire que je suis tout disposé à examiner ces problèmes avec eux, s'agissant notamment de certaines décisions imminentes relatives aux bassins du Centre et du Midi.

Parmi les concentrations, il en est une que M. Durafour connaît bien. Mais il sait que ce n'est pas par la désignation d'un président qu'on surmontera les difficultés rencontrées par ces mines. Il sait aussi de quelle manière, depuis un certain nombre d'années, l'évolution se fait. Là encore, il ne faudra pas aller trop vite et il faudra tenir compte des problèmes sociaux, humains et économiques. Sans doute le ministre de l'Industrie devrait-il se limiter à des choix économiques. Mais tout se tient, et le problème social est étroitement lié aux impératifs économiques.

M. Dupont-Fauville a insisté sur le rôle des chambres de commerce, qui est, en effet, très important. Peu importe d'ailleurs si, pour des hommes plus jeunes, des regroupements s'opèrent, qui les préparent à assumer d'autres tâches dans le cadre précisément des chambres de commerce et d'industrie.

S'agissant des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, je rappelle qu'elles avaient effectivement envisagé, il y a quelques années, de construire un groupe de 250 mégawatts à Courrières. Mais il apparaît que les disponibilités en bas produits à l'échéance 1975-1980 seraient insuffisantes pour alimenter un tel groupe et que le parc actuel de centrales permet d'absorber sans difficulté le charbon à écouler. Le projet a donc été abandonné.

Si M. Dupont-Fauville le veut bien, je lui répondrai par écrit à propos de l'installation d'un *steam cracking* dans le Nord de la France. Car je ne peux pas entrer maintenant dans tous les détails.

M. Boudet a évoqué le problème de la régionalisation. Nous souhaitons tous une certaine décentralisation industrielle. Mais on ne saurait envisager — comme d'aucuns l'espèrent — que la décentralisation apporte quelque chose à chacun.

Le nombre des zones industrielles déjà implantées sur l'ensemble du territoire est considérable. Pourra-t-on les meubler ? Leur existence même est une incitation. Mais elle pose un peu le problème des villes à la campagne.

On ne pourra pas en tout cas développer également l'industrie dans tous les départements. Chaque région a une vocation propre et la régionalisation ne saurait constituer une panacée. On ne peut envisager d'appliquer les mêmes décisions à l'ensemble du territoire.

M. Rivierez a évoqué les problèmes de l'outre-mer, et particulièrement ceux de la Guyane. Je lui dis tout de suite que mes intentions, que je lui avais exposées par écrit, n'ont pas changé.

M. Bouchacourt, dans le cas où les 50 millions de francs d'abattement sur les subventions attribuées aux charbonnages seraient affectés à une banque d'investissement, voterait mon budget. Je reviendrai sur cette question de la banque d'investissement. Quant à l'affectation des 50 millions, nous ferons en sorte, sinon de répondre entièrement au souhait de M. Bouchacourt, du moins d'agir dans des conditions telles qu'il puisse voter à moitié le budget. Et quand on vote à moitié, on vote tout à fait !

M. Sallé s'est préoccupé du relèvement du budget du bureau des recherches géologiques et minières. Je sais que certaines inquiétudes se manifestent et qu'on se demande si, avec le budget actuel, l'emploi du personnel du bureau des recherches géologiques et minières sera assuré.

Il est certain que les recherches seraient plus nombreuses si les crédits étaient plus importants. Tout est question de mesure et il convient de savoir si l'on entend augmenter ce budget. En tout cas, des possibilités existent d'utiliser beaucoup plus largement le personnel du bureau des recherches géologiques et minières, non seulement pour des travaux dépendant directement de cet organisme, mais aussi au bénéfice d'autres ministères.

M. La Combe a évoqué l'industrialisation des régions rurales — j'y ai fait allusion — et M. Lucas spécialement celle de la région de Marseille.

Je me trouvais à Marseille récemment, invité par les autorités de la ville et de la foire ; j'ai procédé à un tour d'horizon de la situation avec un certain nombre de personnalités. Les problèmes évoqués par M. Lucas sont de ceux que j'ai retenus. J'ai même promis de revenir à Marseille spécialement pour examiner, avec le président et les membres de la chambre de commerce, les problèmes auxquels M. Lucas s'intéresse. Je tiendrai sûrement ma promesse.

J'en viens à cette politique industrielle qui pourrait être celle de notre pays.

M. le ministre de l'économie et des finances a rappelé avant moi que le développement de l'industrie était, de pair avec la promotion des hommes, l'élément dominant et prioritaire de notre politique économique.

Je voudrais, en parfait accord avec lui, développer devant l'Assemblée ce thème essentiel de l'activité gouvernementale.

C'est vrai, dès le lendemain des grèves, le Gouvernement s'est préoccupé de mettre en place un dispositif tendant à soutenir les exportations et à assuier une protection provisoire contre certaines importations.

Dès le mois de septembre, votre Assemblée, réunie en session extraordinaire, décidait des mesures propres à alléger les charges des entreprises et à favoriser leurs investissements.

Au-delà de ces mesures d'intervention immédiate, il appartient maintenant au Gouvernement de coordonner l'ensemble des différentes aides que l'Etat accorde chaque jour aux entreprises, afin de leur donner l'unité d'inspiration qui en fasse les éléments d'une même politique.

Si le développement industriel de notre pays ne posait pas de problèmes, il n'y aurait probablement pas besoin de ministre de l'industrie. Malheureusement se présentent un certain nombre de difficultés, mêmes récentes, et même dans des industries importantes que nous plaçons jusqu'à présent parmi les plus solides, difficultés telles que notre action est devenue indispensable et qu'une vaste coordination doit s'établir entre tous.

D'abord, ce ne sont pas seulement nos structures industrielles qui doivent être modernisées, et il serait insuffisant de limiter nos ambitions à la rénovation de quelques secteurs, même si cela est capital.

En vérité, c'est toute une société qui est en cause. Il faut agir non seulement sur les entreprises, mais aussi sur les hommes. Il faut créer simultanément des structures industrielles et une mentalité industrielle.

Il faut que notre action porte sur les différents secteurs de l'industrie comme sur l'environnement de l'industrie elle-même.

S'agissant de l'action sur les structures des entreprises, les pouvoirs publics ne peuvent rester indifférents au processus qui détermine l'évolution des structures industrielles. L'action en ordre dispersé, ou parfois l'inaction des chefs d'entreprise, peut entraîner des conséquences préjudiciables aux intérêts collectifs dont nous avons la charge. Mais l'intervention des pouvoirs publics risque d'être inopérante si elle se situe à un stade trop tardif du processus de restructuration.

Il ne faut pas oublier non plus que la stratégie poursuivie par une entreprise réagit automatiquement sur celle de ses concurrents, et il est du devoir de l'Etat, surtout au moment où se posent de cruels problèmes d'emploi, d'assurer une coordination en matière d'évolution des structures et de développement.

L'action que je compte entreprendre dans ce domaine n'aura rien de systématique et sera très différente suivant les secteurs auxquels elle s'appliquera. Car l'industrie française ne présente pas — c'est une banalité de le constater — les mêmes caractéristiques dans chacun de ses secteurs.

Si, dans certains secteurs, tels la construction des gros matériels d'équipement électrique, la chimie, la sidérurgie, les métaux non ferreux, l'automobile, les professions présentent déjà un degré accusé de concentration, d'autres secteurs au contraire, tels le textile, la chaussure, l'industrie du bois, sont beaucoup plus dispersés.

Mais, à travers la diversité des situations, quelques lignes directrices permanentes caractériseront notre action et seront ainsi la marque de notre politique.

Quel est le rôle essentiel des industriels ?

D'abord, et c'est la ligne directrice à laquelle je tiens le plus, je considère qu'en matière de politique industrielle la parole revient aux industriels eux-mêmes.

Sans doute l'administration, en s'appuyant sur des analyses comparées des structures industrielles d'un secteur donné sur les plans national, européen et international, peut faire connaître au monde industriel la nature de ses inquiétudes et même, dans certains cas, les grandes lignes du schéma d'évolution souhaité. Mais c'est par la concertation des industriels, par leur volonté de surmonter les difficultés nées de l'opposition des hommes ou de la divergence des intérêts financiers que pourront être élaborées des structures compétitives pour notre industrie.

Notre intention est donc claire : c'est aux professionnels de parler et d'agir, mais notre devoir est de veiller à ce qu'ils le fassent.

En ce qui concerne les liaisons avec les entreprises étrangères, se pose, j'imagine, à votre esprit comme au mien, la question suivante : dans ces schémas de restructuration et de développement qui seront élaborés par des professionnels, quelle place doit être donnée aux liaisons avec les entreprises étrangères, qu'il s'agisse de nos partenaires de la C. E. C. A. ou des autres ?

Il serait tout à fait vain, vous vous en doutez, de donner à cette question une réponse uniforme. D'une manière générale, le Gouvernement ne peut que souhaiter que les entreprises restent françaises, mais encore faut-il qu'elles soient compétitives.

Nous veillerons à ce que, chaque fois que cela sera possible, ce niveau auquel se situe la compétitivité soit atteint par nos seuls et propres moyens ; mais faut-il se cacher pour autant que, dans certains domaines, la technologie de nos concurrents nous est nécessaire pour faire avancer nos propres industries ; faut-il se cacher que, pour certaines fabrications, l'étendue du marché doit dépasser très largement le cadre purement national et que l'établissement de liens entre industries de pays différents devient un atout majeur pour la conquête du marché ?

S'agissant de rapports avec l'étranger, nous serons tentés, et cela est bien naturel puisque nous avons voulu le Marché commun, de donner une préférence aux liaisons qui intéresseront les industriels du Marché commun. Mais cette préférence ne doit pas conduire à éviter systématiquement toute autre liaison avec les entreprises étrangères, et dans chaque cas d'espèce la situation sera appréciée en fonction de la sauvegarde de nos intérêts majeurs et de la compétitivité de nos industries européennes.

Il est un point sur lequel je veux encore insister, celui des plans professionnels.

Dans un certain nombre de cas, ces schémas de restructuration et de développement élaborés par les industriels devront faire l'objet de « plans professionnels » et donner lieu à l'approbation expresse du Gouvernement, cette approbation portant à la fois sur les objectifs poursuivis et sur les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour assurer le succès de l'entreprise.

Je prends l'exemple de la sidérurgie : ce n'est pas l'Etat qui a tout fait lui-même ; il a permis aux entreprises privées, par un certain nombre de moyens financiers mis à leur disposition,

d'aller de l'avant et un homme du privé, le président Ferry, a pris l'ensemble de l'opération en main, en accord avec le Gouvernement. Je pourrais citer encore l'exemple du cuir et de la chaussure où l'action a été menée par le président Ridegain.

Si donc, dans un certain nombre de secteurs, nous trouvons en face de nous des industriels qui veulent aller de l'avant et prendre pleinement leurs responsabilités, c'est à nous de les comprendre et, lorsque des difficultés d'ordre général ou même national sont à craindre, de dessiner, en accord avec eux, un plan dans lequel éventuellement l'Etat prendra une participation financière.

Alors se pose le problème des aides de l'Etat aux industries dotées de plans professionnels. Ces plans, élaborés par les industriels en accord avec l'administration, comporteront, dans certains cas, des aides de l'Etat sous forme de prêts, primes, exonérations fiscales ou même, éventuellement, sous forme de marchés publics.

Ces aides devront être accordées en tenant compte essentiellement de l'importance attribuée aux objectifs de recherche, de productivité et d'accroissement des exportations.

En particulier, il convient de souligner l'importance de l'aide à la « recherche-développement » qui contribue à l'accroissement de la compétitivité à moyen terme de nos entreprises.

Bien entendu, lors de l'exécution de ces plans professionnels, toutes les aides de l'Etat seront subordonnées à leur réalisation et, en contrepartie, les entreprises ne pourront bénéficier d'aides que si elles se conforment aux objectifs qui ont été dûment approuvés. Ces plans devront d'ailleurs rester évolutifs, c'est-à-dire que leurs objectifs devront être périodiquement révisés afin de tenir compte de l'évolution des données de la compétition industrielle mondiale.

Les plans professionnels comportent également des dispositions sociales.

A l'occasion de l'approbation gouvernementale, qui donnera lieu à un véritable dialogue entre les industriels et l'administration, nous prêterons une attention particulière aux dispositions sociales car — est-il nécessaire de le dire ? — les événements récents ont montré que les modifications profondes qui apparaissent inéluctables dans notre structure industrielle ne peuvent se faire que si elles rencontrent l'adhésion de tous les milieux concernés, et en particulier du monde du travail. Il n'est pas dans mon propos aujourd'hui de parler de la participation comme levier de la rénovation industrielle. Des débats ultérieurs m'en donneront l'occasion. Je voudrais simplement souligner que le succès des plans de structuration et de développement ne sera assuré que dans une ambiance d'adhésion totale à la fois des patrons et des travailleurs.

Si dans les plans de structuration et de développement nous tenons à ce que figure une convention sociale, c'est pour nous assurer que le dialogue entre patrons et ouvriers s'est opéré dans les formes souhaitables ; et n'est-ce pas là, précisément, la meilleure forme de participation que nous puissions désirer ?

Je ne saurais trop insister sur l'urgente nécessité de coordonner très rapidement toutes les initiatives prises en matière de restructuration et de développement. L'action de l'Etat en ce domaine se doit d'être très claire, tant dans la définition des objectifs assignés à l'industrie nationale que dans l'élaboration des moyens.

J'en viens à l'action sur l'environnement des entreprises.

Agir sur l'environnement de l'industrie est, à mes yeux, aussi important que d'agir sur les structures ou que faciliter le développement, car si pour la clarté de l'exposé j'ai différencié ces deux actions, dans mon esprit elles sont en fait étroitement liées.

L'environnement de l'industrie n'est pas la seule affaire du ministre de l'industrie ; elle est celle du Gouvernement tout entier et c'est en liaison avec mes collègues de l'économie et des finances, des affaires sociales et de l'éducation nationale que j'espère contribuer à l'amélioration de cet environnement.

Il s'agit, bien sûr, de rechercher les conditions optimales pour la compétitivité et le développement de notre industrie.

Le sujet est extrêmement vaste et je m'en voudrais d'aller plus loin dans des explications qui, à cette heure tardive, ne seraient plus de mise, mais je pourrais parler, aussi bien quant à leurs répercussions sur la production et sur les prix industriels, du niveau des prix agricoles que de celui des transports, des conditions dans lesquelles s'effectue la recherche en France que de la difficulté de saisir les rapports de charges sociales, salariales et fiscales dans les différents pays dont j'ai parlé précédemment.

Je voudrais insister sur l'allégement des interventions administratives au sujet desquelles nombre d'entre vous sont intervenus.

Il est de fait que nos administrations agissent souvent en ordre dispersé et demandent à chacun de remplir des documentations de plus en plus volumineuses et du même coup, à travers tous ces papiers, on arrive à douter de l'aide que l'Etat apporte à l'industrie. L'industrie a plutôt l'impression qu'on la gêne dans son action en lui imposant des besoins superfétatoires.

M. Malaud, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, se préoccupe très précisément de ce problème et je puis assurer l'Assemblée que le ministère de l'industrie lui apportera tout le concours nécessaire pour alléger l'ensemble des servitudes administratives qui actuellement pèsent trop fort sur les entreprises.

J'insisterai également sur les structures financières des entreprises lesquelles sont essentiellement de trois sortes.

D'abord les ressources d'autofinancement, que limite étroitement la faiblesse des marges bénéficiaires. En attendant que porte ses fruits la politique de restructuration et de développement que nous venons de définir, il conviendrait d'améliorer les possibilités de retour à l'autofinancement en réduisant, dans toute la mesure du possible, les charges qui pèsent sur les entreprises. Sur ce point nous sommes évidemment tous d'accord, mais il est plus difficile d'y arriver que de le dire.

Ensuite le marché financier, qui devrait s'ouvrir plus largement aux entreprises privées. Je sais bien qu'il est relativement limité en volume. Faut-il encore que l'appel relatif des entreprises publiques et des entreprises privées à ce marché se fasse dans des proportions raisonnables. Actuellement, les entreprises privées ont peu de possibilités de faire appel au marché financier de sorte que, du même coup, ce sont les investissements à venir qui sont en cause et par conséquent l'avenir même de ces entreprises. Je rejoins volontiers à cet égard les remarques qui ont été faites par M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

Reste enfin le crédit. S'agissant du court et du moyen terme, le ministre de l'industrie ne peut que se réjouir du rapport Gillet et souhaiter l'application rapide de ses conclusions. Pour le long terme, je dois dire que les établissements spécialisés pour la mobilisation et la distribution des crédits à long terme devraient, semble-t-il, davantage coordonner leur action en liaison avec mon département, en tenant compte à la fois des considérations financières propres à l'entreprise, et des perspectives de développement qui seront décidées par les plans ou les schémas de structuration et de développement industriel que j'ai évoqués plus haut.

L'un des moyens d'intervention de l'Etat sur la structure financière des entreprises serait, m'ont dit quelques-uns d'entre vous, la création d'un institut national d'investissement analogue à ceux existants en Italie — l'I. R. I., Institut pour la reconstruction industrielle — ou en Grande-Bretagne — l'I. R. C., Industrial Reorganisation Corporation.

Un tel institut pourrait prêter des fonds aux entreprises ou leur fournir des apports en capital dans des buts bien déterminés : lancement d'une activité nouvelle, restructuration d'un secteur industriel, implantation commerciale à l'étranger.

Cette question est, en effet, d'actualité et a suscité déjà de la part de beaucoup d'entre vous un certain nombre de réactions. Pour ma part, sans écarter une telle solution, je ferai observer, exprimant un sentiment personnel qui n'engage que moi, qu'elle soulève un certain nombre d'objections qui ne sont pas sans portée et qui peuvent se résumer comme suit :

D'abord, il existe déjà des établissements bancaires contrôlés par l'Etat et qui peuvent jouer un rôle analogue : la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit national, le Crédit hôtelier et, sur le plan régional, des sociétés de développement régional.

Ensuite, la tentation serait forte pour les affaires en difficulté de faire appel aux crédits de cet organisme qui se verrait ainsi conduit à assister les entreprises non compétitives ou mal gérées, les « canards boiteux » dont a parlé l'un de mes prédécesseurs. L'intervention de l'Etat dans l'économie que d'aucuns trouvent déjà trop importante se trouverait encore accentuée.

Si, malgré ces objections, l'idée de la création d'un tel institut méritait d'être creusée davantage car elle pourrait présenter dans certains cas des facilités d'intervention que nous ne possédons pas à l'heure actuelle, je crois que, de toute manière, elle devrait être abordée avec une infinie prudence.

Je me bornerai simplement à signaler que parmi les indispensables conditions à remplir pour que cet institut d'inves-

tissement soit dynamique et animé d'un esprit d'entreprise, l'une des plus importantes serait que sa gestion soit confiée principalement à des personnalités provenant des milieux industriels.

Tous les problèmes de structure financière que je viens d'évoquer intéressent au premier titre M. le ministre de l'économie et des finances et M. le ministre chargé du plan. Sans négliger les préoccupations qui sont les leurs, il est, je crois, de mon devoir de m'y intéresser de façon de plus en plus précise dans un climat de concertation et de confiance.

Le troisième facteur de l'environnement que nous devons considérer touche incontestablement celui de la formation des hommes.

Et d'abord la formation des hommes à l'échelon le plus élevé, je veux dire celle qui concerne les directeurs d'entreprises, les dirigeants, ceux qui seront demain à la tête de nos entreprises. On sait que dans d'autres pays, aux Etats-Unis par exemple, cette formation requiert une attention toute particulière. Chacun d'entre vous connaît, par exemple, le succès et la réputation que s'est taillé en ce domaine la *Harvard business school*.

Il faut dire que chez nous, en dépit des efforts qui ont été accomplis dans ce sens, nous n'avons pas encore un établissement qui soit tout à fait de cette classe et qui permette aux diplômés des grands établissements d'enseignement, de Polytechnique, de l'Ecole nationale d'administration, de l'Ecole Centrale, etc., de se former pour l'industrie, pour le commerce, dans des conditions telles qu'ils puissent devenir demain des chefs d'entreprise — quitte d'ailleurs à ce que les meilleurs gagnent par leurs qualités propres, le caractère pouvant l'emporter finalement sur toute autre formation, celle-ci étant néanmoins indispensable au préalable.

Je dois dire que le problème de la formation se pose à tous les échelons. Peut-être se pose-t-il plus particulièrement à l'échelon le plus élevé car toutes les industries françaises souhaitent trouver des hommes d'une qualification et d'un dynamisme correspondant à leurs besoins. Or, tous les industriels peuvent dire qu'ils éprouvent les plus grandes difficultés à trouver autour d'eux les cadres nécessaires. Il reste que c'est à tous les échelons que le problème de la formation se pose.

L'action dans ce sens doit être menée de pair avec celle de l'éducation nationale. Je tiens pourtant à signaler que, dans le cadre de mon département ministériel, les chambres de commerce et d'industrie font à tous égards un effort insuffisamment connu. On ignore peut-être que la chambre de commerce de Paris consacre les trois quarts de son budget à son œuvre d'enseignement avec plus de 6.000 élèves de tous niveaux.

On ignore sans doute aussi que le C. P. A., le fameux centre de préparation aux affaires, existe depuis 1934 et que 2.500 cadres ou dirigeants d'entreprises en sont issus. C'est dire que les chambres de commerce, non seulement de Paris mais aussi de province, se sont attachées de très près à cette formation des hommes dont dépend l'avenir de notre industrie et de notre commerce.

Après ce tour d'horizon sur les conditions techniques, financières, fiscales et humaines de l'avenir de notre industrie, il me reste à exprimer le souhait que l'Assemblée nationale, qui

a fait connaître, par la voix de nombre de ses membres, son opinion au cours de cette journée, veuille bien voter le budget du ministère de l'industrie.

Nous savons que nous avons ensemble une grande tâche à entreprendre; j'en suis parfaitement conscient. J'ai dit dans quel esprit je souhaitais travailler; j'espère que mes propos ont répondu, d'une certaine façon, aux préoccupations de l'Assemblée, et c'est pourquoi, maintenant que la discussion générale va se clore, je demande à celle-ci d'approuver le budget du ministère de l'industrie que j'ai l'honneur de lui présenter. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Jean Taittinger, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, je sollicite une suspension de séance d'une vingtaine de minutes pour permettre à la commission des finances de se réunir afin d'entendre M. le ministre de l'industrie sur un certain nombre d'amendements dont la commission n'a pas été saisie.

M. le président. Je vais alors lever la séance et la renvoyer à vingt et une heures au lieu de vingt et une heures trente.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341). (Rapport n° 359 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

Industrie (suite).

(Annexe n° 19. — M. Bailly, rapporteur spécial; avis n° 360, tome XIII, de M. Poncelet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Affaires sociales :

(Annexe n° 4. — M. Griotteray, rapporteur spécial; annexe n° 5. — M. Raymond Boisdé, rapporteur spécial; avis n° 364, tome IV (santé publique et population), de M. Peyret, tome V (travail), de M. René Caille et tome VI (sécurité sociale), de M. Ribadeau Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.